



HAL
open science

Le dilemme patrimonial : comment l'accélération du mouvement de conservation patrimonial entre en concurrence avec l'innovation architecturale

Valentin Szymoniak

► To cite this version:

Valentin Szymoniak. Le dilemme patrimonial : comment l'accélération du mouvement de conservation patrimonial entre en concurrence avec l'innovation architecturale. Architecture, aménagement de l'espace. 2015. dumas-01529148

HAL Id: dumas-01529148

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01529148>

Submitted on 30 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Le dilemme

PATRIMONIAL

Comment l'accélération du mouvement de conservation patrimonial entre en concurrence avec l'innovation architecturale.



SZYMONIAK
Valentin
Encadrante:
Maëlle
TESSIER

Le dilemme patrimonial

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Mémoire de master réalisé en 2015
par Valentin Szymoniak

sous la direction de Maëlle Tessier

Remerciements

Je tiens à remercier mes amis et ma famille qui ont su m'accompagner jusqu'à maintenant.

Mes remerciements vont à ma directrice de mémoire, Maëlle Tessier, pour sa patience et ses références éclairées.

Je remercie particulièrement Claire pour son aide inconditionnelle, Edouard mon camarade de travail, et Isabelle pour sa relecture attentive.

Enfin, je remercie François, pour m'avoir laissé la chance de réaliser ce travail.

Sommaire

Introduction	8		
Partie 1 : Le cheminement du terme de monument historique	13		
A. Définitions, <i>Du monument au patrimoine</i>			
1 Monument	14		
2 Monument historique	15		
3 Patrimoine	16		
B. Historique, <i>De la redécouverte des antiquités à sa transformation en patrimoine historique</i>			
1 Renaissance italienne : prise de conscience	20		
2 Révolution française, berceau de la législation à la française	22		
3 Conceptualisation du monument historique comme réaction à la Révolution industrielle	24		
C. Concepts, <i>Emergence de la pensée contemporaine</i>			
1 Vers une protection plus nuancée et réfléchie	30		
2 Le culte des monument	31		
3 Mondialisation du concept de patrimonialisation	34		
4 La ville historique	35		
Partie 2 : Une situation au bord de l'explosion			
A. Extension, <i>une extension incontrôlable symptomatique d'un rapport au temps nouveau</i>			
1. Rétrécissement du temps présent	42		
2. Face à une peur de l'oubli, triple extension protectrice	44		
B. Réglementations, <i>De la législation française aux chartes internationales</i>			
1. Législation française		46	
2. Des chartes internationales		47	
C. La Samaritaine, un exemple de projet freiné, arrêté par ce protectionnisme			
1. Samaritaine		52	
Partie 3 : Des solution alternatives possibles			
A. Réactions, <i>les architectes montent au créneau</i>			
1. OMA et son exposition manifeste : Cronocaos		62	
2. Star architecture		66	
B. Ouvertures temporelles, <i>Requestionnement de notre rapport au temps</i>			
1. Manifeste territorialiste		68	
2. Le temps comme matériau		70	
3. Le rapport au patrimoine dans d'autres cultures		72	
C. Un exemple de réemploi symbolique: le Lieu Unique.			
1. Bref historique		76	
2. Analyse		78	
3. Le LU, un nouveau symbole		80	
Conclusion			84
Bibliographie			86

Introduction

Préserver le patrimoine est une idée communément admise et encouragée. Les organismes de protections sont nombreux à proposer un cadre pour préserver nos monuments historiques : UNESCO, ICOMOS, et les nombreuses lois particulières à chaque pays. Cependant cette notion de sauvegarde n'est pas innée et encore moins universelle. Le Colisée a cédé ses pierres aux constructeurs romains, et ce n'est pas l'unique exemple de destruction d'un bâtiment aujourd'hui regretté. C'est d'ailleurs à Rome qu'est née cette prise de conscience, lors de la Renaissance. Dès lors, cette politique n'a cessé de s'étendre, comprenant de plus en plus de typologies architecturales. Aujourd'hui, elle tend à s'uniformiser et touche l'ensemble du globe même si elle est née en occident.

Il convient alors d'analyser l'évolution sémantique de cette notion de patrimoine qui, à la base, se cantonnait aux antiquités mais englobe aujourd'hui le bâti, la culture, l'immatériel...

Car le phénomène est bel et bien réel et actuel, Henri-Pierre Jeudy, sociologue au CNRS, écrivain et philosophe, parle d'une « peur de l'oubli »¹ caractérisant nos sociétés coupées de leur histoire. Cette angoisse impulse alors une politique effrénée de protection du patrimoine, comme une course dont le but serait un classement exhaustif des monuments historiques bâtis par l'homme. Nos normes et notre approche s'appuient sur des rencontres qui datent de la moitié du siècle. Néanmoins en analysant les documents fondateurs de ces courants de préservation, on se rend compte que les idées pouvaient être bien plus nuancées autrefois. Ainsi l'abbé Suger (11ème siècle), décrivant la rénovation de son église, énonce

pour la première fois la notion de « destruction positive » supprimant des pans entiers d'un bâtiment à l'histoire riche, pour mieux valoriser les parties importantes sauvegardées. Les exemples de monuments historiques issues des cendres de bâtiments plus anciens sont nombreux, comme Saint Pierre de Rome trônant sur les restes de la basilique constantinienne, elle même construite à la place d'un cirque romain antique. Mais, de nos jours, ce genre de décisions téméraires ne pourrait passer à travers le nombre incroyable de zones de protection et règlements d'urbanisme.

En effet, l'accélération de ce mouvement de conservation s'imposerait pour faire face à l'émergence « d'une civilisation mondiale destructrice »² prédite par Claude Lévi-Strauss. Notre patrimoine, qu'il soit historique ou culturel, rentre maintenant dans des cases afin de le sauvegarder. Les réglementations nationales s'additionnent à celles de l'UNESCO et aujourd'hui, près de 12% de la planète serait soumise à un régime de protection. La France, avec 39 biens inscrits, n'est pas en reste. Chaque pays se doit de présenter ses sites remarquables à l'organisme, dont la liste de biens protégés ne cesse de croître. Celle des sites en lice pour un futur classement est près de trois fois l'équivalent de celle des sites classés, et elles se remplissent de façon exponentielle. D'autant qu'un classement est souvent synonyme d'attractivité touristique décuplée, au point que l'UNESCO s'est vue remettre, en 2008, le prix mondial du tourisme dans le cadre du world travel market.

Car, en se mondialisant, la notion de patrimoine acquiert une valeur économique. Les monuments deviennent des enjeux de tourisme et de rayonnement. Le classement d'un bâtiment, d'un quartier, témoigne d'un désir de renvoyer une image, celle d'une ville historique, qui se veut attirante. C'est bien sûr le cas de Paris, une des capitales les plus visitées au monde. Cet exemple cristallise une tension entre l'ancien et le neuf, les récentes actualités en témoignent. Peu après le refus du permis de

1. JEUDY Henri-Pierre, *La machinerie patrimoniale*, Circé poche, 2008

2. *Race et culture*, conférence donnée sur invitation de l'UNESCO le 22 mars 1971

construire pour la tour triangle de Herzog et deMeuron, c'est au tour de la Samaritaine de voir son permis annulé. Aujourd'hui reparti, ce projet porté par les architectes SANAA, lauréats d'un Pritzker price, se veut moderne et innovant, à l'image de la ville lumière. Cependant c'est bien cette modernité qui, d'après les associations de défenses du patrimoine n'était pas en accord avec son contexte. Ce problème est témoin d'un phénomène croissant, ce que Françoise Choay décrit comme «une fétichisation du patrimoine»³.

Devant ces phénomènes de muséification, des voix se lèvent donc, que ce soient des architectes, des historiens ou des universitaires. Avec son exposition Cronocaos, l'agence OMA a présenté lors de la conférence de Venise de 2010 sa vision de la préservation. Néanmoins ce travail illustre le point de vue d'un architecte, et cette notion touche des domaines aussi large que l'histoire, la sociologie, l'anthropologie voire la politique. Pour balayer une vision globale, il convient d'analyser des travaux universitaires (F. Choay, H.P. Jeudy) ou encore des chartes nouvelles et originales issus de dialogues plus ouverts (comme celle impulsée par l'« association des territorialistes» inspirée par le travail d'Alberto Magnaghi).

Ainsi, face à une «course» à la patrimonialisation, quelles seraient les solutions pour ne pas rester tourné vers le passé? Comment concilier une préservation raisonnée en accord avec l'innovation architecturale?

Nous analyserons dans un premier temps comment a émergé cette notion du patrimoine, et tenterons alors de saisir les réflexions dont elle est issue. Ensuite nous décrirons comment les politiques actuelles ont aboutit à une situation insoutenable en se basant sur des définitions vagues, dictées par la mondialisation. Enfin, nous étudierons des points de vues différents et tenterons d'énoncer des méthodes alternatives.

3. CHOAY Françoise, *Allégorie du patrimoine*, Seuil, 1999

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

I

LE CHEMINEMENT DU TERME DE MONUMENT HISTORIQUE

Definitions

Du monument au patrimoine

1. Monument

« Une œuvre créée de la main de l'homme et édifiée dans le but de conserver toujours présent et vivant dans la conscience des générations futures le souvenir de telle action ou telle destinée. »¹

Dérivé du latin monumentum, monere qui signifie avertir, se rappeler, le monument agit comme un rappel et est conçu comme tel. Il est défini par Françoise Choay, historienne des théories et des formes urbaines et architecturales comme « un artefact [...] ou ensemble d'artefacts délibérément conçus et réalisés par une communauté humaine, quelles qu'en soient la nature et les dimensions, [...] afin de rappeler à la mémoire vivante organique et affective de ses membres, des personnes, des événements, des croyances, des rites ou des règles sociales constitutifs de son identité »². Le monument porte donc une dimension mémorielle, fait passer un message. Caractéristique d'une société, il est conçu pour rappeler un temps passé. Il renforce la transmission des savoirs, complétant symboliquement la fonction du langage et garantit la pérennité de l'identité d'une communauté.

Ainsi, la présence de monuments remonte aussi loin que la mémoire de l'humanité le permet. Tombeaux, temples, stèles sont autant de témoignages « intentionnels »¹ visant à invoquer un événement passé, un rite ou une croyance. La valeur du monument est donc pensée à priori.

1. RIEGL Alois, *Le Culte moderne des monuments*, Editions Seuil, Paris, 1984, p.43

2. CHOAY Françoise, *Le patrimoine en question*. Editions Seuil, Paris, 2009, p.IV

Néanmoins, ce terme a été l'objet d'un glissement sémantique au cours des derniers siècles. Depuis l'invention de l'imprimerie, le monument a perdu son essence mémorielle, peu à peu remplacée par une notion de grandeur, impressionnante, propre à l'adjectif « monumental ».

2. Monument historique

Le monument historique est au contraire un concept nouveau, datant de quelques siècles. Il désigne un bâtiment choisi parmi un corpus d'édifices existants pour sa valeur historique et/ou esthétique. Riegl définit la valeur historique comme ce qui « constitue un maillon irremplaçable et indéplaçable d'une chaîne de développement »³. Le monument historique témoigne donc également d'un passé révolu. Quant à la valeur artistique, elle fait appel à une sensibilité et une expérience concrète de l'édifice, le hissant au statut d'œuvre d'art.

Choisi à un moment donné, le monument historique est « non-intentionnel » car non conçu à des fins mémorielles. Néanmoins, cette valeur lui est attribuée a posteriori.

Cette définition pose problème de par l'amalgame entre histoire et art. Alors que la notion d'histoire, et le caractère mémoriel d'un monument peut être défini objectivement ; la valeur d'art du monument historique est, par définition personnelle et changeante. Elle ne peut être universelle et intemporelle.

Intimement liée à la notion de culture, cette valeur artistique intrinsèque au monument historique rend donc impossible une définition mondiale. D'ailleurs ses origines prennent racines en Europe de l'ouest, et son cheminement, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours, va forger notre rapport aux monuments.

3. RIEGL Alois, *Le Culte moderne des monuments*, Editions Seuil, Paris, 1984, page 45.

3. Patrimoine

Le terme de patrimoine se répand dans les années 60 sous l'action d'André Malraux, alors ministre d'Etat chargé des affaires culturelles. 1964 voit la création du service de l'inventaire du patrimoine. La direction des monuments historiques est renommée en 1978, devenant la direction du patrimoine.

La convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, en 1972, officialise définitivement l'acceptation de ce terme réducteur et peu précis. En effet, il entérine l'amalgame des deux notions de monument et monument historique. Ces termes se voient remplacés progressivement dans cette nouvelle appellation qui nie leurs différences. Leurs valeurs sont mélangées.

D'ailleurs, l'article L1 du code du patrimoine précise qu'il désigne l'ensemble « des biens, immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique. » La définition s'est effectivement élargie. De plus, elle se voit doublée de l'adjectif « culturel » qui sous-entend une industrie et une valeur ajoutée pour les monuments : une valeur économique.

Le patrimoine cache en réalité des significations beaucoup plus riches et nuancées. Même si le terme est aujourd'hui largement accepté, il est malheureusement symptomatique d'un amalgame dangereux. Il convient alors d'analyser l'émergence et l'évolution de cette sémantique du patrimoine pour saisir les véritables enjeux de sa protection.

Historique

De la redécouverte des antiquités à sa transformation en patrimoine historique

La notion de conservation n'est pas innée. A vrai dire, les monuments de l'Antiquité et du Moyen-Age qui nous sont parvenus sont des rescapés ayant traversé les âges en évitant une destruction largement pratiquée sur leurs homologues. Alors qu'aujourd'hui nous sommes entourés de secteurs sauvegardés ou de bâtiments classés, cette protection était inexistante il y a encore quelques siècles. Au contraire, la destruction volontaire était largement pratiquée, pour des raisons pratiques (récupération de matériaux), ou encore idéologiques (les temples ou autels des religions passées ne pouvaient bien sûr survivre à un virage théologique). Néanmoins, grâce au travail de penseurs, politiciens ou encore historiens et architectes, la notions de monument historique a émergé et avec elle l'envie de sauvegarde de ces traces du passé.

L'analyse de l'émergence de la notion de protection du patrimoine est indispensable pour comprendre les législations et règlements actuels. Mais cette analyse nous permettra surtout d'appréhender la signification que ces édifices ont acquis au cours des derniers siècles, et peut être saisir alors ce qui provoque cet engouement pour leur protection. Concept occidental né dans l'ouest de l'Europe, nous verrons qu'il s'y est progressivement propagé pour devenir, aujourd'hui, mondialisé.



Gravure de Piranèse, Paestum, Planche 20, 1778

Renaissance italienne, prise de conscience

Les premiers exemples de conservation de monuments historiques sont à chercher en Italie. Si la véritable naissance de l'intérêt pour les antiquités se situe au XV^{ème} siècle, il existe auparavant un certain nombre d'exemples de cette prise de conscience. En effet, les édifices gréco-romains, sont largement présents en Italie ou en France et considérés comme une richesse. Néanmoins leur valeur est avant tout matérielle, puisque leurs pierres sont souvent réutilisées pour les chantiers avoisinants. Palais, églises et basiliques ont un besoin de matériaux prestigieux, qu'il suffit de venir piocher dans les vestiges romains. Quand ils ne servent pas de mines à ciel ouvert, les édifices antiques sont largement réutilisés ou investis. Ainsi les arènes d'Arles abritent en leur sein jusqu'à 212 maisons⁴ du Moyen-Age au XIX^{ème}. Ce réemploi purement fonctionnel a néanmoins l'avantage de servir de moyen de conservation détourné puisque les édifices utilisés sont bien sûr protégés de la destruction par leur usage. Le Panthéon a ainsi été consacré à la vierge Marie dès 609, et rebaptisé Santa Maria Rotunda.

Néanmoins, les monuments antiques imposent tout de même un certain respect, tout du moins leurs représentants les plus illustres, en témoigne la protection par le sénat de la colonne Trajane en 1162. Cette protection fait cependant figure d'exception, jusqu'à une prise de conscience générale lors de la Renaissance.

Le Quattrocento, période italienne s'étendant de 1420 à 1520, est le théâtre d'un éveil artistique. On redécouvre les textes antiques et les valeurs de leurs auteurs. Dans ce contexte, les bâtiments hérités de cette période apparaissent comme porteur de ces valeurs, mais aussi comme témoins d'une histoire qui intéresse humanistes et hommes de lettres. Alberti, dans son ouvrage *De re ædificatoria*, immortalise cet intérêt naissant en théorisant les règles de cette «beauté architecturale»⁵ tout en ébauchant



Gravure. Arènes d'Arles habitées, Peytret Jacques, 1686

4. <http://www.socialistes-arles.fr/fr/file/areneshabiteesjpg#.VdCS9pcvuzl>

5. CHOAY Françoise, *Allégorie du patrimoine*, Seuil, 1999, 270p, p.41

leur cheminement historique.

Cette redécouverte de l'art classique transforme Rome en lieu de pèlerinage pour tous les penseurs, sculpteurs et architectes. Les «antiquités» doivent être préservées. C'est le travail des papes romains qui publient décrets et consignes visant à protéger ce patrimoine.

Cependant leur position est ambivalente. Malgré les décrets et consignes, le contexte économique et politique force les papes à fermer les yeux, voire à encourager la réutilisation abusive des matériaux de monuments antiques. Il faudra attendre quelques siècles pour que cet éveil se voit véritablement théorisé puis institutionnalisé.

Révolution Française, berceau de la législation à la française

Cette engouement autour des antiquités accompagne bien sûr les réflexions de la Renaissance. L'homme regagne sa place au centre de la société, pas toujours de manière aisée. En France, c'est lors de la Révolution, période intense, qui verra naître des textes pionniers, notamment dans le domaine de la protection patrimoniale.

La Révolution est un terreau formidable pour la naissance de la notion de patrimoine. En effet, les biens saisis au clergé comprennent les églises et cathédrales qui constituent aujourd'hui notre patrimoine historique. Le terme de « monument historique » est vraisemblablement utilisé pour la première fois par Aubin-Louis Millin le 1 décembre 1790 dans sa présentation à l'assemblée de son ouvrage *Antiquités nationales ou Recueil de monuments*. Se pose alors la question de la destinée de ces biens. Cette période se caractérise par un passage à l'acte qui avait fait défaut jusqu'à lors. On assiste à la naissance de l'institutionnalisation et de la législation autour des monuments historiques.

Cette politique de protection apparaît malheureusement en réaction à de nombreux actes de vandalismes. En effet, la Révolution est le

théâtre de destructions organisées, obéissant à l'idéologie révolutionnaire. Le peuple en rébellion vise, par une destruction violente et soudaine à annihiler les symboles du clergé et de la noblesse. En réaction, le comité d'instruction publique, dans un paradoxe tout à fait caractéristique de la période, protège ces monuments. En outre, la politique développée alors visait aussi l'éducation des peuples. Le legs du clergé est alors perçu comme un témoignage historique. Les biens saisis sont déclarés patrimoine national et très vite s'impose la nécessité d'une véritable politique de conservation les concernant. Richesse nouvellement acquise, de nombreux édifices vont servir les besoins d'un Etat lui aussi nouveau, et en construction. Naturellement cet héritage voit donc sa destination changer pour servir l'utilité publique. Certaines abbayes comme Fontevraud ou Clairvaux sont transformées en prison et des églises en dépôts d'antiquités. Ces dépôts sont les ancêtres de nos musées, qui cherchent, dans un souci d'instruction de la nation, à proposer à la vue de tous les biens récemment nationalisés.

On assiste en parallèle à l'émergence d'une préservation plus réfléchie, que Françoise Choay qualifie de secondaire. Il ne s'agit plus là d'une simple réaction à des actes de vandalismes, mais d'un véritable questionnement sur les valeurs des monuments historiques naissants. Vecteurs d'une valeur nationale, les textes publiés préconisent le respect des ces constructions, mais surtout, obéissant à l'idéologie révolutionnaire, leur réutilisation publique.

Le comité révolutionnaire délègue son pouvoir et l'administration se met en place peu à peu. Un inventaire des ces biens nationaux est en cours et les préfets sont chargés de leur protection. On assiste donc à la genèse de la législation française de protection des monuments historiques, qui évoluera jusqu'à la loi de 1913, loi qui inspirera les textes de protection mondiale.

Conceptualisation du monument historique comme réaction à la Révolution industrielle

Au début du XVIIIème, le statut du monument historique change progressivement. Le terme « antiquité » ne suffit plus à qualifier un corpus trop large qui adopte définitivement le nom de monument historique. Alors que la Renaissance voyait en ces monuments un moyen de ressusciter « un canon artistique intangible »⁶, les monuments historiques sont devenus un faire-valoir artistique servant un « sentiment national »⁷. Leur étude appelle une approche plus scientifique, rigoureuse qui identifie sérieusement les différentes caractéristiques de ces bâtiments. Ainsi les antiquaires sont progressivement remplacés par les historiens de l'art.

Cette période est partout marquée par la Révolution industrielle en marche. Dès lors, le monument historique pittoresque et ancien se retrouve confronté à une civilisation nouvelle, industrielle et résolument tournée vers l'avenir.

« Il [le monument historique] est cantonné dans un passé du passé »⁸

Le monument historique devient donc un trésor du passé. Il convient de protéger sa fragilité et sa sensibilité face à la mécanisation de la société en marche. Il troque son statut d'Antiquité « source de savoirs et de plaisirs » contre celui d'artefact du passé irremplaçable.

Cette époque incite donc à réfléchir sur la place du patrimoine dans cette nouvelle société. En Angleterre c'est Ruskin qui souligne l'importance de ces bâtiments comme témoins du passé.

Il se pose la question de ce qui rend un bâtiment historique. Pour

lui, c'est une certaine « piété », un investissement personnel et moral dans le travail effectué. Il inclut ainsi l'architecture domestique dans sa réflexion et est le premier à considérer les ensembles urbains.

Ruskin retourne donc le concept de monument historique et lui confère une universalité inédite. D'un corpus européens, ne comprenant que les antiquités gréco-romaines et les églises ou châteaux du Moyen-Age, la définition de l'Anglais globalise le concept. Il devient international, et s'applique à tous les types d'architectures. Avec l'aide de W. Morris, influant représentant du mouvement arts and crafts, Ruskin fait une série de propositions visant à l'expansion de la protection des monuments historiques. Les deux hommes luttent pour une protection à plus grande échelle et proposent en 1854 la création d'une organisation européenne qui ne verra pas le jour. Cependant Morris est à l'origine de la « Society for the Protection of Ancient Building »⁹ en 1877, qui, toujours dans cette vision universaliste, visait à protéger tous les types d'architectures et ce quelle que soit leur âge.

Néanmoins, Morris avoue vivre avec « la haine de la civilisation moderne »¹⁰. Membre de la confrérie préraphaélite, Morris porte sur le monde qui l'entoure une vision très arrêtée, presque régressive, qui prône un retour aux canons esthétiques d'avant la Renaissance. Leur approche moralisatrice de l'art et de la société rend leur démarche très critique. En effet, ce groupe considère que la Révolution en cours entraîne la société vers un manque de morale et d'éthique. La protection du patrimoine historique apparaît donc comme un moyen de rappeler au peuple un temps passé qui correspond à la morale des préraphaélites. Ruskin, proche de ce mouvement, s'opposera farouchement à l'approche française, interventionniste, résolument tournée vers l'avenir. Cette politique se cristallise autour d'un penseur bien connu : Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc.

6. RIEGL Aloïs, *Le Culte moderne des monuments*, Editions Seuil, Paris, 1984, p.48

7. CHOAY Françoise, *Allégorie du patrimoine*, Seuil, 1999, 270p. p.97

8. Op. cit. p.102

9. DONOVAN, Andrea Elizabeth, MORRIS William, *the Society for the Protection of Ancient Buildings*. Routledge, 2007

10. MORRIS William, *Comment je suis devenu socialiste*, 1894

Viollet-le-Duc, architecte et dessinateur reconnu, se forma lors de nombreux voyages, la plupart de ces croquis en sont issus. Il s'intéresse à de nombreux domaines comme l'artisanat, la musique mais aussi l'ingénierie. En 1840 on lui confie son premier monument à restaurer : la Madeleine de Vézelay. A vingt-six ans il parvient à réaliser un travail admirable, et se voit féliciter par Mérimée, alors inspecteur général des monuments historiques. Cette réussite l'aidera à se voir confier la rénovation de Notre-Dame de Paris et bien d'autres après. Sa démarche, presque violente, idéalise le monument historique. Les procédés qu'il emploie sont inédits, en reprenant les monuments partie par partie et en s'appuyant sur des recherches archéologiques minutieuses, il remet à neuf les monuments dont il a la charge.

RESTAURATION, s. f. Le mot et la chose sont modernes. Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné.¹¹

Souvent critiqué pour cette forme spectaculaire de restauration, d'interventionnisme qui hisse parfois d'anciennes ruines à un statut retrouvé de monument. Viollet-le-Duc s'impose pourtant une méthode méticuleuse basée sur des relevés précis, une enquête in-situ et l'utilisation de techniques pointues qu'il a largement étudiées. Dans une France où de nombreux monuments sont en ruines, il contribue à restaurer ce «sentiment national». De plus, l'aspect pragmatique et fonctionnaliste de ses restaurations introduit une dimension sociale et économique.



Aquarelle. Le château de Pierrefonds, rebâti et décoré par Eugène Viollet-le-Duc. 1858. Centre de recherche des Monuments historiques, Paris.
Un exemple de rénovation trop poussée qui annonce une «esthétique à la disneyland»

11. VIOLLET LE DUC Eugène, *Dictionnaire raisonné de l'architecture*, VIII, éditions de sancey, 1979

La vision opposée de ces deux précurseurs peut pousser à une comparaison parfois réductrice. En effet, leur travail inspirera des approches radicalement différentes, mais les questions qui structurent leur pensée sont si différentes que la comparaison perd de son sens. Ruskin s'attache plus à l'aspect ancien et l'esthétique des ruines des monuments, alors que la vision de Viollet-le-duc permet aussi de penser le monument historique, dans sa dimension économique et sociale, comme partie d'un ensemble urbain fonctionnel en activité. Certains penseurs comme Boito ou Riegl, vont proposer une réflexion plus nuancée qui tente d'objectiver clairement les critères de conservation à prendre en compte.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Concepts

Emergence de la pensée contemporaine

Vers une protection plus nuancée et réfléchie

Cette confrontation entre Ruskin et Viollet-le-Duc a posé les bases du concept de restauration. Témoignant de l'émergence d'un domaine inédit, l'affrontement virulent et la vision diamétralement opposée des deux penseurs a sans doute contribué à leur célébrité et leur postérité. Cependant si la genèse de cette discipline est caractérisée par une instabilité et des points de vue extrêmes, les générations suivantes digèrent ces réflexions et nuancent plus leurs propos.

Peu à peu, les historiens et les architectes nuancent, mélangent et remettent en questions ces doctrines absolutistes. Camillo Boito, architecte italien, est une de ces figures. Son essai *Conserver ou Restaurer*¹² met en scène un dialogue fictif entre deux historiens symbolisant Ruskin et Viollet-le-Duc. Ils opposent leurs idées pour aboutir à une sorte de réconciliation de leurs points de vue. Boito dépasse ainsi l'opposition stérile de ces deux précurseurs.

D'un côté, il s'appuie sur la valeur d'authenticité prônée par Ruskin. Les effets du temps sur un bâtiment participent de son histoire et mettre en valeur ces différentes couches est primordial. Néanmoins, il adopte le point de vue de Viollet-le-Duc qui « soutient la priorité du présent »¹³. La restauration devient alors nécessaire, mais seulement si les autres méthodes ont échouées.

12. BOITO Camille, *Conserver ou restaurer : les dilemmes du patrimoine*, Editions de l'imprimeur, 2010,

13. CHOAY Françoise, *Allégorie du patrimoine*, Seuil, 1999, 270p. p.123

Le point clef autour duquel Boito construit son essai, et celui qui nous intéresse, est l'utilisation du temps comme matière. La vision ruskinienne prend le temps comme tel, un don, qu'il s'agit de ne pas altérer. Les effets du temps présentent un caractère sacré, aboutissant à une méthode passéiste et nostalgique. Au contraire, l'approche du Français nie ce caractère et préconise un retour en arrière. Le temps est l'ennemi du fonctionnel et il s'agit de le figer sans vraiment maîtriser son cours. Le dialogue de l'auteur italien est intéressant en ce sens car il parvient à trouver la clé de voûte entre ces deux doctrines opposées. Il s'agit selon lui de faire apparaître à l'œil du visiteur les différentes couches temporelles en les différenciant de manière nette et précise. Le temps n'est plus quelque chose sur lequel on lâche prise ou contre lequel on se bat. Il devient un matériau qu'on travaille et fait apparaître.

Ainsi, il considère que la restauration est légitime (à la manière de Viollet-le-Duc), du moment qu'elle se montre authentique (obéissant aux conseils de Ruskin). Ainsi le principe de restauration est montré en tant que tel, usant de matériaux différents, ou alors d'une signalétique permettant de distinguer clairement le monument originel de ses ajouts.

Le culte des monuments

Alois Riegl avec *Le culte moderne des monuments*, pose les bases de la philosophie actuelle vis-à-vis du patrimoine ; théorie reprise par l'UNESCO, et largement conseillée pour « tous ceux qui œuvrent à la conservation monumentale »¹⁴. Ses définitions sont effectivement précises et pertinentes. Son analyse critique prédit de nombreux problèmes quant à la signification du patrimoine actuel. Mais la véritable richesse de son travail est sa définition de différentes valeurs qui expliquent clairement les caractères remarquables d'un monument selon des critères objectifs. Il

14. RIEGL Alois, *Le Culte moderne des monuments*, Editions Seuil, Paris, 1984, page 17

ébauche ensuite l'attitude à adopter en fonction des valeurs du monument étudié. Certaines nécessitent une conservation exemplaire, alors que dans d'autres cas, il prône la non-intervention.

En tant qu'historien de l'art, l'auteur précise d'abord comment la valeur d'art change selon les âges obéissant à un « *kunstwollen* » traduisible par **vouloir artistique**. L'homme naturellement habité par ce désir voit néanmoins sa vision évoluer selon les âges et les cultures. Ainsi, alors que pendant la Renaissance, l'antiquité définissait « un canon artistique intangible »¹⁵, cet absolutisme éclate au XIXème et toutes les périodes deviennent dignes d'intérêt.

Riegl définit d'abord les monuments à la **valeur d'ancienneté**. Cette catégorie réunit « toutes les créations de l'homme [...], pourvu qu'elles témoignent à l'évidence avoir subi l'épreuve du temps »¹⁶. S'y trouve donc tous les bâtiments nous renvoyant une impression de révolu, dont les traces du temps passé, l'usure, la patine éveillent en nous un intérêt. Dans ce cas précis, Riegl exige que les monuments anciens « ne soient pas figés par la conservation, mais soumis au flux incessant du changement »¹⁷.

Mise en perspective avec notre époque, cette analyse est étonnamment adaptée. Il annonçait que cette valeur se démocratiserait et toucherait le plus grand nombre car accessible à tous. Apprécier les traces de la vie d'un bâtiment ne demande en effet pas de connaissance particulière concernant l'histoire de l'art ou de l'architecture. Sa description peut rappeler l'affection moderne pour la patine et les objets au caractère ancien. Cependant, si sa description est tout à fait exacte, les consignes qu'il applique aux bâtiments présentant cette valeur ne sont vraisemblablement pas admises. Car laisser un édifice soumis aux forces naturelles jusqu'à sa destruction totale paraît, aujourd'hui, complètement irresponsable.

15. RIEGL Aloïs, *Le Culte moderne des monuments*, Editions Seuil, Paris, 1984, page 48

16. Op. cit. p.55

17. Op. cit. p.76

Au contraire, il convient de conserver les monuments qui présentent une **valeur historique** de manière parfaite et complète. Cet absolutisme est compréhensible puisque pour lui, ces monuments représentent une image d'une époque, d'un temps passé. Ils font alors office de document scientifique nécessaire à l'analyse et la compréhension de notre histoire. Cependant cette conservation s'apparente plus à une préservation raisonnée qui chercherait à défendre le monument des effets du temps. Conserver cet édifice permet alors de le sauvegarder comme témoin du passé.

Cette valeur peut se retrouver mélangée à celle d'ancienneté. Dans ce cas, il convient d'analyser celle qui est prépondérante et d'adopter une attitude en conséquence.

Il présente ensuite la valeur de **remémoration intentionnelle**. Celle-ci vise délibérément, et à priori, à rappeler un événement du passé. Dans un tel cas, la seule attitude possible est la rénovation, car un tel monument vise à rendre immortelle une vision d'un temps révolu.

Enfin, la **valeur d'usage** est une valeur pratique. Elle définit les édifices anciens ou non qui continuent d'être utilisés. Dans un tel cas, pour des raisons fonctionnelles et de sécurité, il convient bien sûr d'assurer l'intégrité du monument.

Riegl « a démontré qu'en matière de restauration il ne peut exister aucune règle scientifique absolue, chaque cas s'inscrivant dans une dialectique particulière des valeurs en jeu »¹⁸.

Cette description attentive inspirera les chartes du XXème siècle. Cependant, alors que son analyse très complète dépeint une grande diversité de monuments aux valeurs complexes, nos textes se caractérisent

18. CHOAY Françoise, *Le patrimoine en question*. Editions Seuil, Paris, 2009, p.24

par un vide doctrinal. En effet, bien souvent les réglementations restent très évasives et ne définissent pas les différentes nuances qui pourraient nécessiter une attitude tout à fait opposée. Bien souvent, et par défaut, les monuments se résument à leur valeur historique et l'on privilégie le statu quo temporel. Pire encore, on cherche parfois à rénover parfaitement des édifices qui ne s'y prêtent pas, leur conférant ainsi un caractère exceptionnel.

Mondialisation du concept de patrimonialisation.

Depuis la Révolution industrielle, nous avons vu le développement conceptuel et institutionnel autour du monument historique. Point de repère dans une société en mutation, il s'est vu hissé au centre d'un « culte »¹⁹, d'après Riegl. Basée sur le modèle législatif français, la protection de ces édifices s'est progressivement imposée en Europe sur des bases communes. Cette expansion géographique de la notion de protection patrimoniale continue, accompagnée d'une expansion temporelle et typologique. La seconde partie du XX^{ème} siècle verra ce culte s'inscrire dans une politique culturelle développée par André Malraux en France, mais caractéristique d'une évolution mondiale. Le terme de patrimoine annexe ceux de monument et monument historique. Par ce renversement sémantique il devient un bien de consommation dont la mise en valeur répond à des logiques économiques et culturelles. Dans ce contexte, les chartes et conventions conçoivent le patrimoine comme valeur universelle. En 1972, la convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de l'Unesco finit cette « conversion à la religion patrimoniale »²⁰.

19. RIEGL Alois, *Le Culte moderne des monuments*, Editions Seuil, Paris, 1984, page 17
20. CHOAY Françoise, *Allégorie du patrimoine*, Seuil, 1999, 270p. p.154

La ville historique

Théorisé pour la première fois par Ruskin, le patrimoine comme entité urbaine dépend lui aussi de différentes conceptions. Dès lors qu'ils appartiennent au tissu urbain, il convient de penser l'impact des monuments historiques sur la ville.

La ville d'avant le XIX^{ème} est pensée autour de ces monuments. Les institutions sont des points d'accroches dans la ville. Mais, avec la Révolution industrielle, caractérisée par une croissance exceptionnelle, le monument devient un artefact du passé déconnecté des enjeux de développement urbain. Il devient un bien rare qu'il s'agit de protéger et conserver.

C'est à ce moment charnière que se développe une pensée urbaine, F. Choay²¹ isole trois figures :

- **La figure mémoriale**, défendue par Ruskin qui cherche à conserver la ville pré-industrielle. La ville « enracine ses habitants dans l'espace et le temps ». La ville est « garante de notre identité » et il faut la conserver pour y vivre comme autrefois, malgré la révolution industrielle en marche. Le tissu urbain dans cette figure est irrégulier et ses villes sont plutôt de dimensions réduites contrairement aux nouvelles métropoles aux larges avenues à la façon des Champs Élysées.

- **La figure historique**, d'après Camillo Sitte²² (1843-1903), historien viennois, la ville ancienne est dépassée par la ville pré-industrielle. Néanmoins, cette figure historique convient d'être étudiée puisque d'après lui la ville contemporaine obéit à des besoins fonctionnels et a perdu sa dimension esthétique. Cette dimension n'est retrouvable que dans la figure de la ville historique. Il analyse des plans de villes, de l'Antiquité à la

21. CHOAY Françoise, *Allégorie du patrimoine*, Seuil, 1999, 270p. p.135

22. SITTE Camillo, *L'art de bâtir les villes*, Paris, Editions Seuil, 1996, 188p.

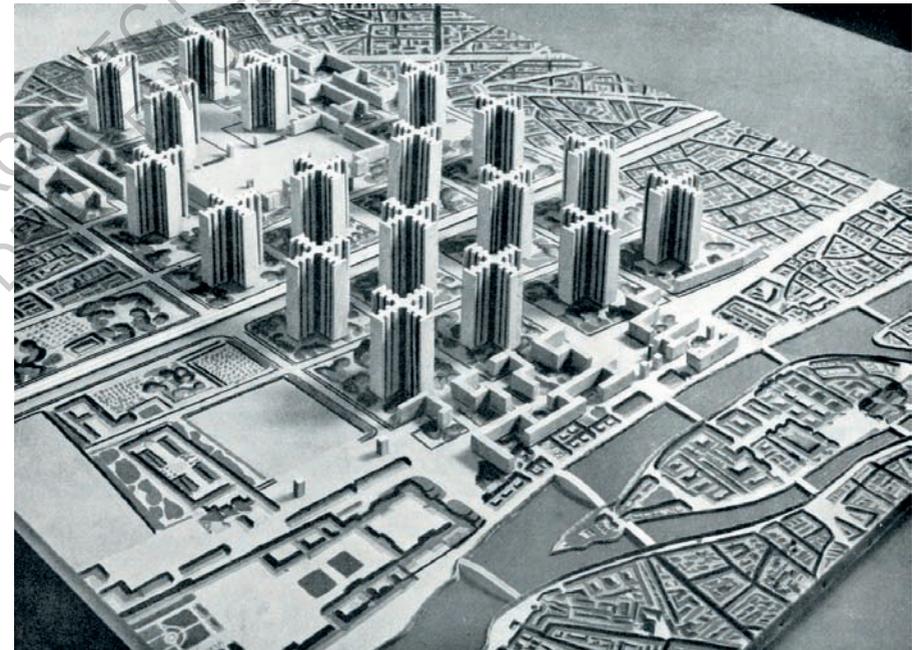
Renaissance et tente d'isoler une série de principes qui font la spécificité et la beauté de ces villes, contrairement aux villes contemporaines.

Cette vision de l'urbanisme s'oppose à l'an-historicisme des CIAM²³ et du mouvement moderne. Cependant même si Sitte considère que les villes anciennes sont terminées et que leur beauté est menacée, il ne milite pas pour leur conservation.

Cette figure présente la dimension muséale de la fabrique urbaine. La ville devient un musée qu'il s'agit de conserver comme témoignage d'un passé révolu.

- **La figure historique**, qui s'appuie sur la valeur d'usage et la valeur historique des ensembles urbains anciens. Par un changement d'échelle, la ville devient cinétique, une ville de réseau. Dans cet ensemble, l'italien Giovannoni (1873-1943)²⁴ isole trois principes pour la conservation et la restauration : réintégrer les fragments anciens dans le plan d'aménagement local, régional et territorial, un monument historique est indissociable de son contexte et enfin la conservation et la restauration doivent obéir aux principes de Boito.

Il convient d'opposer ces figures à des réflexions plus récentes, développées par des architectes et des historiens comme Aldo Rossi. Leur vision se concentre sur la constitution de la ville dans son épaisseur temporelle. On pourrait analyser cette ouverture par le fait que le patrimoine englobe aujourd'hui toutes les époques. Alors que les figures de la ville du siècle dernier ne considéraient que la valeur des monuments pré-industriels, on considère aujourd'hui l'ensemble de l'histoire urbaine comme un patrimoine potentiel. Néanmoins, cette augmentation du



Plan voisin du Corbusier, Paris, 1922-1925

Le centre ville de Paris est détruit pour accueillir un nouveau projet de grande envergure.

23. Congrès International d'Architecture Moderne

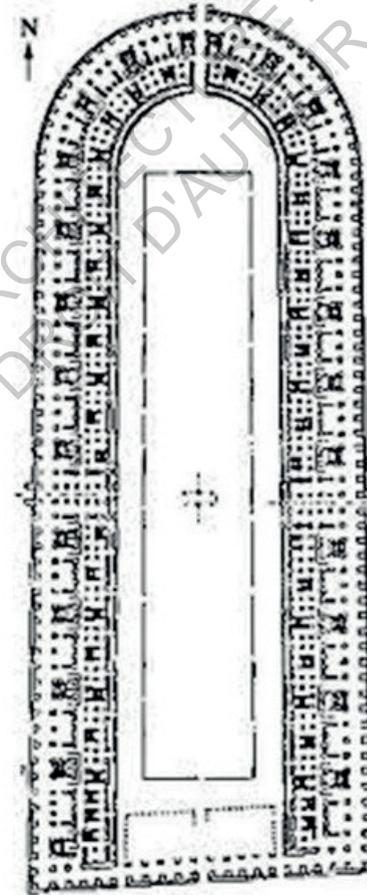
24. GIOVANNONI Gustavo, L'urbanisme face aux villes nouvelles, Paris, Editions Seuil, 1998, 349p.

capital patrimonial sous entend aussi une conservation moins contrôlable puisque un classement exhaustif des patrimoines serait insoutenable. Ainsi, au contraire du contexte actuel qui induit une course à la patrimonialisation, cette nouvelle figure, qu'on pourrait qualifier de **temporelle**, s'attache plus à la valeur symbolique de l'histoire dans la ville et son requestionnement.

Marcel Poëte²⁵ pense que la ville se construit autour de «permanences» qui « sont constituées par les monuments, qui sont les signes physiques du passé »²⁶. Les tracés urbains se constituent autour de ces permanences, et même s'il ne perdurent pas littéralement, ils influent sur les formes et le plan.

Cependant il convient d'être prudent. Un point de vue trop étroit risquerait de réduire la perception de la ville à ces permanences. En devenant prépondérantes, elles risqueraient de « devenir, par rapport à la réalité des villes, des faits isolants et aberrants »²⁷.

Cette vision prolonge celle de la figure historique de Giovannoni, qui considère les monuments comme des fragments anciens qu'il convient d'intégrer au nouveau tissu urbain. Ainsi on peut considérer les monuments comme des points d'intérêt, sorte de catalyseurs urbains. Cette figure temporelle utiliserait alors ces permanences comme des potentialités. Celles-ci peuvent créer la spécificité et intensifier l'identité propre de la ville.



Exemple de réinterprétation d'une figure historique dans le tissu urbain : Plan et vue aérienne de la Place Navone. Rome, Italie.

25. POETE Marcel, *Introduction à l'Urbanisme. L'évolution des villes, la leçon de l'histoire, l'antiquité*. Editions Sens et Tonka, Paris, 2000, 573p.

26. ROSSI Aldo, *L'architecture des villes*, Collection Archigraphy, 2001, 251p. p. 57

27. Op. Cit. p. 58

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

2

UNE SITUATION AU BORD DE L'EXPLOSION

Extension

Une extension incontrôlable, symptomatique d'un rapport au temps nouveau

Rétrécissement du temps présent

« *L'être humain est bien plus à la merci du temps que de l'espace* »²⁸

Par définition, le présent est un point, un instant transitoire entre le passé et le futur. L'instant ou le futur devient passé. Ce moment, en théorie insaisissable, gagne en épaisseur à travers notre perception.

Le présent est en effet perceptible et nous pouvons le qualifier, le décrire. Il peut désigner une action rapide, presque instantanée, ou une ère, une période plus longue qui englobe une série d'actes. A la façon de l'histoire, découpée en époques, notre perception du temps varie. Une période dynamique et intense sera plus riche et donc morcelée, au contraire une période calme de stabilité pourra paraître plus longue. Nous expérimentons donc le présent comme un laps de temps et non un simple instant, il peut être plus ou moins court variant en fonction du contexte, de l'action décrite mais aussi en fonction de la personne qui le perçoit. A la manière d'un métronome rythmant le quotidien, notre perception s'allonge et se rétrécit.

Cette délimitation n'est donc pas fixe. Sur l'actualité et le présent comme ère Hermann Lübbe²⁹ décrit un « rétrécissement du temps »,

28. GERMANN Georg, SCHNELL Dieter, *Conserver ou démolir ? Le patrimoine bâti à l'aune de l'éthique*. Collection Archigraphy, , 2014, 145p. p.117

29. LUBBE Hermann, *Geschichtsphilosophie. Verbliebene Funktionen*, Erlangen et Jena : Palm & Enke, 1993

témoignage du raccourcissement de ce laps de temps considéré comme d'actualité. En effet, il considère que « l'historicité de notre existence ne devient perceptible que lorsque le présent ressenti devient plus court que notre propre vie »³⁰. Hors, d'après lui, nous assistons aujourd'hui à une augmentation de la « quantité d'innovations par unité de temps ». Le présent est plus riche, plus dynamique, et en constante mutation. Nous vivons dans un monde débordé d'informations, les actualités se succèdent, les innovations révolutionnent chaque jours de nouveaux domaines, impossible de se tenir au courant de tout à chaque instant. Cette surabondance d'informations et de mutations réduit notre champ de vision dans le temps, rétrécissant cette perception du présent.

Ce retournement, toujours d'après H. Lübbe aurait eu lieu au XVIIIème siècle avec la Révolution industrielle. L'homme, face à une ère intense d'innovations, voit ses perspectives se rapprocher. Les méthodes considérées comme obsolètes étaient encore utilisées hier, et rien ne dit que celles utilisées aujourd'hui le seront encore demain. Ce qui appartient au passé se rapproche de manière déroutante, quant au futur, il devient flou même s'il est prometteur. La perception du temps présent, que l'on pourrait qualifier d'actualité, s'en voit radicalement raccourcie.

Point de non-retour, ce retournement de la perception du présent s'est accéléré jusqu'à aujourd'hui, et ce, de manière exponentielle. D'après Françoise Choay nous assistons aujourd'hui à une nouvelle révolution culturelle, une révolution « électro-télématique »³¹, caractérisée par un engagement de plus en plus marqué dans les technologies informatiques et dans « un monde virtuel ». Cette ère est aussi marquée par une « rupture avec la durée et l'usage de la mémoire vivante, en faveur de l'instantanéité »³².

30. GERMANN Georg, SCHNELL Dieter, *Conserver ou démolir ? Le patrimoine bâti à l'aune de l'éthique*. Collection Archigraphy, , 2014, 145p. p.121

31. CHOAY Françoise, *Le patrimoine en question : anthologie pour un combat*, Seuil, 2009, 215p. P. 29
32. Op. cit. p.31

Dans ce contexte, la sauvegarde d'un patrimoine historique de plus en plus fourni paraît salvatrice. En réaction à cette coupure marquée avec le passé, on assiste aujourd'hui à une triple extension compensatoire.

Face à une peur de l'oubli, une triple extension protectrice.

Autrefois cantonnée aux antiquités, la protection des monuments historiques ne cesse de croître aujourd'hui. Cette croissance exponentielle est qualifiée de « triple extension typologique, chronologique et géographique » par Françoise Choay³³.

Derrière l'adjectif typologique, se cache l'amalgame autour du terme de patrimoine. Les conventions actuelles visent la protection d'un héritage culturel, immatériel, mais aussi mobilier ou immobilier. On classe les cuisines et les danses dans des catégories normalisées, alors qu'elles symbolisent justement des spécificités culturelles. Ces nouveaux patrimoines obéissent alors à des règles uniformisées mondiales.

Cette extension est aussi chronologique car les antiquités se sont muées en monuments historiques, englobant progressivement les châteaux et églises du Moyen-Age. Aujourd'hui, toutes les époques sont à protéger, les architectes de chez STAR se demandent même si certains bâtiments pourraient être classés avant même leur livraison.

Géographique enfin parce que la sauvegarde du patrimoine est sortie de l'Europe occidentale et s'est progressivement mondialisée. Des pays comme le Japon, dont le vocabulaire ne comprend même pas cette notion de patrimoine, se sont pourtant ouverts à ce grand ballet international de la patrimonialisation.

Concrètement cet engouement se retrouve dans les textes qui englobent toutes ces typologies. Mais aussi dans les volontés politiques qui au final impulsent ces démarches de sauvegarde. Néanmoins, ces mêmes politiques peuvent impulser des dynamiques créatrices, tout dépend, de leur interprétation des législations.

33. CHOAY Françoise, *Allégorie du patrimoine*, Seuil, 1999, 270p. P. 12

Réglementations

De la législation française aux chartes internationales

La législation française

Pour notre étude, nous nous intéressons plus précisément à la situation en France. Il convient donc d'analyser brièvement les outils législatifs en vigueur. Cas particulier, la France est un des pays qui a vu ce concept de monument historique naître. Plus exceptionnel encore, ses penseurs et ses lois ont inspirés des conventions internationales, ceci est aussi vrai dans le domaine de la conservation patrimoniale.

La commission des monuments historiques est créée en 1834, mais il faudra attendre 1887 pour que naisse la véritable première loi sur les monuments historiques. Celle-ci sera retravaillée jusqu'à sa version quasi-définitive en 1913. Cette loi, l'une des plus anciennes, a fait figure d'exemple, par rapport à d'autres pays comme l'Italie ou l'Allemagne ou l'État plus décentralisé, joue un rôle plus effacé. Peu modifiée pendant un siècle, elle subit quelques modifications avant son intégration dans le code du patrimoine en 2004.

Cette loi crée les outils administratifs nécessaires au classement et à la préservation du patrimoine ainsi inventorié. Néanmoins cette centralisation n'est pas sans inconvénients. Elle remplace, à l'époque de sa promulgation, le rôle stimulant des acteurs bénévoles par des démarches administratives. De plus, sa définition se veut générale et objective ce qui rend évasifs les critères de classement.

« Les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public, sont classés comme monuments historiques en totalité ou en partie par les soins du ministre chargé des affaires culturelles selon les distinctions établies par les articles ci-après.³⁴ »

On assiste encore une fois à cet amalgame entre valeur d'art et d'histoire décrié par Aloïs Riegl³⁵. Son cri d'alarme était donc bien précurseur de nos lois actuelles. En effet, aucune analyse de ces notions d'histoire ou d'art n'est proposée, laissant au lecteur la liberté de les interpréter. Seul est précisé l'importance de classer les « monuments mégalithiques, les terrains qui renferment des stations ou gisements préhistoriques ».

Les immeubles classés le sont tous au même niveau, et aucune différenciation n'est conseillée quant à la pratique de la conservation. Alors qu'on imagine bien qu'un monument mégalithique ne portera pas les mêmes valeurs et n'appellera donc pas une protection similaire à un immeuble du XX^{ème} siècle.

Enfin, la zone classée alentour paraît fortement problématique. Ces critères peu définis sont appliqués à une zone « dans le champ de visibilité d'un immeuble classé », zone qui peut aller jusqu'à 500m, voire plus « à titre exceptionnel ». Cette zone devient problématique dans un contexte urbain en mutation et rentre en contradiction avec l'idée que la ville est « un organisme naturel ». En effet, cette délimitation protectionniste peut, en interprétant de manière démesurée ces critères, contribuer à la muséification d'un quartier, d'une ville.

Des chartes internationales

Jusqu'au début du XX^{ème} siècle, les politiques de protection du patrimoine reste nationales. Chaque pays développe un système spécifique de protection, législatif ou associatif, mais celui-ci reste cantonné dans ses

34. Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques

35. RIEGL Aloïs, *Le Culte moderne des monuments*, Editions Seuil, Paris, 1984

frontières. Cependant après la première guerre, et la création de la Société des nations, naît une politique commune.

La conférence internationale d'Athènes sur la restauration des monuments a lieu en 1931. Cette réunion est symbolique puisqu'il s'agit de la première réflexion internationale sur l'idée de conservation du patrimoine. Plus d'une centaine d'historiens, archéologue, architectes sont invités, tous européens. Le rapport issu de cette conférence, souligne l'intérêt pour les monuments d'art et d'histoire. Les résolutions insistent sur la nécessité pour chaque Etat de développer une législation propre, tout en collaborant entre eux. Le rapport reste donc très détaché des politiques de chaque pays. Cependant, l'unique présence de pays et de spécialistes européens souligne bien le caractère ethnocentré de la réflexion qui s'amorce.

Une trentaine d'années plus tard, en 1964, se déroule la conférence de Venise. Le schéma est similaire. Une majorité de représentants européens, avec seulement deux pays d'Amérique du sud (le Mexique et le Pérou) se réunissent. Cette fois, une charte est issue de la réunion, et est adoptée par l'ICOMOS en 1965. Elle consiste en une série de définitions et règles de conservation beaucoup plus dogmatiques que le caractère dialectique de la conférence d'Athènes.

Au final, ces conférences ouvrent la voie à l'avènement d'un patrimoine mondialisé qui est officialisé avec la convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de l'Unesco en 1972. Celle-ci isole un certains nombres de critères qui définissent « une valeur universelle exceptionnelle ». Ces valeurs permettent de définir les édifices admissibles à la Liste du patrimoine mondial de l'humanité.

Symbole de la mondialisation de cette sauvegarde du patrimoine, la convention de l'Unesco présente un certains nombres de points à questionner.

- 1 Représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- 2 Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- 3 Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue;
- 4 Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;
- 5 Etre un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;
- 6 Etre directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des oeuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle. (Le Comité considère que ce critère doit préférablement être utilisé en conjonction avec d'autres critères);

Les six premiers critères qui définissent une «valeur universelle exceptionnelle» selon la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de l'Unesco de 1972.

Elle préconise la conservation des éléments patrimoniaux présentant un « intérêt exceptionnel ». En parallèle, les valeurs du patrimoine sont universalisées. Il faudrait donc piocher dans un corpus mondial ces éléments exceptionnels. Or ces deux termes paraissent déjà contradictoires. Le patrimoine d'une civilisation lui est propre. Ses critères dépendent d'une histoire qui elle, peut se targuer d'être exceptionnelle. Encore une fois, les critères sont donc évasifs et correspondent plus à une mentalité qu'à une grille de classement objective. Malheureusement, cette mentalité découle d'une fabrication patrimoniale occidentale. Les réflexions ethnocentrées sur l'objet de monuments sont donc appliquées à grande échelle.

Cette valeur d'exception, mais surtout celle du temps qui passe sont incroyablement différentes selon la culture qui cherche à les appréhender. Un exemple éloquent de ce décalage est la tentative de classement du temple d'Ise au Japon. Sanctuaire shintoïste parmi les plus importants, sa partie sacrée consiste en un temple qui se voit être reconstruit à l'identique, tous les vingt ans, sur un emplacement adjacent. Symbole de la culture japonaise, sa reconstruction périodique rentre en désaccord avec les critères de l'Unesco et a rendu impossible son classement.

De plus, cette intronisation du terme de patrimoine finit d'officialiser l'amalgame entre « monument », « monument historique » et « artistique ». Ce terme de patrimoine, remplace, en effet, les différentes appellations des monuments et nie leurs différences. Cette notion qui a cheminé sur plusieurs siècles, absorbant de nombreuses catégories de monuments différentes, est mise de côté. Encore une fois, les critères simplifiés ne permettent pas une différenciation précise entre les différents types de valeurs des monuments. La liste proposée pourrait offrir une différenciation malgré son nombre de critères assez réduit, mais le problème réside dans le statut de classement similaire pour tous les monuments. Là encore, cette unification est problématique, et on pourrait croire que la convention laisse volontairement une marge d'interprétation pour éviter de pousser à une

muséification irréfléchie. Cependant la décision de retirer la ville de Dresde de la liste du patrimoine mondial, en 2013, suite à la construction d'un pont, vient confirmer nos inquiétudes sur le devenir de cette liste.

2008, l'UNESCO se voit remettre le prix mondial du tourisme dans le cadre du World Travel Market. Ce prix symbolise un autre aspect pernicieux de cette mondialisation du culte patrimonial, sa nouvelle valeur : attractive et économique. Alors que le monument historique répondait à la base aux rêves de quelques esthètes éclairés, son classement est aujourd'hui devenu une industrie, un jeu que les États, ou les collectivités ne peuvent ignorer. Ainsi, peu célèbre pour son attachement à la sauvegarde du patrimoine architectural, la Chine est néanmoins le deuxième pays pour le nombre de biens inscrits sur les listes de l'Unesco, avec 48 biens. Le classement mondial est ainsi devenu une course à laquelle les Etats se doivent de participer. Chaque année on assiste à plusieurs dizaines de classement.

Alors que l'Unesco tente de lutter pour sauvegarder ces particularités locales, ce prix témoigne du rattrapage touristique et économique des zones classées. Certains villes parviennent à résister mais d'autres se transforment en territoire d'accueil pour les touristes. De plus cet excès de popularité menace des sites parfois millénaires qui se retrouvent assaillis par des hordes de touristes du monde entier.

Avant de demander l'inscription, les pays doivent signer la Convention du patrimoine mondial et s'engage ainsi à protéger non seulement les biens classés, mais aussi ceux en instance de classement. Les critères de sauvegarde touchent donc un double corpus d'édifices.

Cette amalgame peut parfois bloquer des situations. Des villes historique se retrouvent dans une situation narcissique qui ne laisse pas la place aux modifications de ses monuments. Nous pouvons citer ici le cas de la Samaritaine à Paris.

La Samaritaine

Un exemple de projet freiné, arrêté par ce protectionnisme

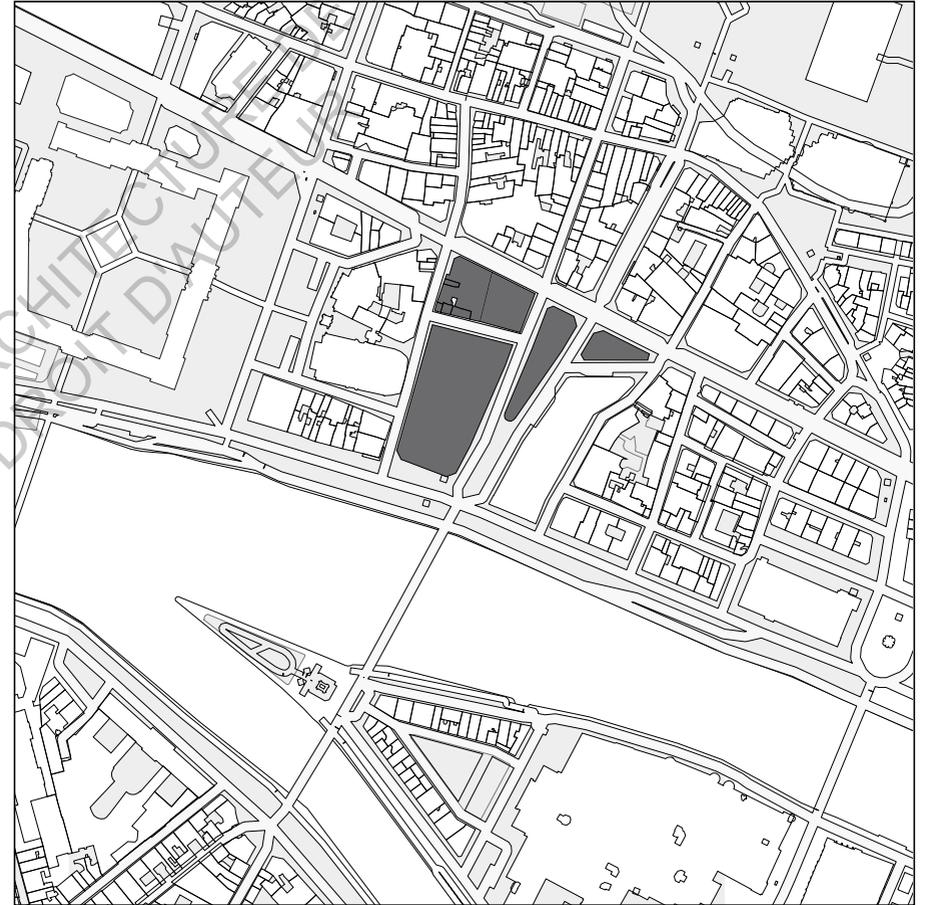
Ville lumière, Paris s'illustre par son patrimoine architectural. Il attire les visiteurs, et par sa réputation, Paris se place en « première destination touristique au monde »³⁶, aujourd'hui ce patrimoine a donc une véritable valeur économique. Exemple éloquent de l'enjeu de la sauvegarde du patrimoine, cette valeur s'appuie sur différentes strates historiques. Des boulevards haussmanniens aux innovations du siècle dernier, ces multiples facettes de la capitale sont autant d'objets à mettre en valeur. Néanmoins, alors que ce caractère s'est bâti sur une certaine audace et des prises de risques, on s'inquiète aujourd'hui de la « tétanie architecturale parisienne »³⁷.

Marquée historiquement par des projets pharaonique, l'image de Paris ne s'est pas dessinée d'un coup de crayon. Aujourd'hui critiquée pour son inertie, il ne faut pas oublier que des projets comme celui de la tour Eiffel ont aussi provoqué des levés de boucliers. Le 14 février 1887, une lettre cosignée par des écrivains, peintres, sculpteurs et architectes, intitulée « les artistes contre la Tour Eiffel » proteste contre l'érection de cette « tour vertigineusement ridicule ». Ce monument de fer sortira néanmoins de terre et marquera de manière indélébile la silhouette urbaine de Paris. Ces réticences sont encore d'actualité près d'un siècle et demi plus tard.

A la frontière de la zone classée au patrimoine mondial de l'humanité, la Samaritaine est un symbole de l'architecture parisienne du XIX^{ème} siècle. Son ouverture remonte à 1870. Dès lors, elle ne cesse de s'agrandir, grâce à l'acquisition d'étages supplémentaires mais aussi des îlots adjacents.

36. (<http://www.challenges.fr/economie/2014/05/13/CHA3681/tourisme-la-verite-sur-la-bataille-des-chiffres-entre-paris-et-londres.html>)

37. (http://www.lemonde.fr/architecture/article/2015/01/06/assez-de-frilosite-architecturale-a-paris_4549924_1809550.html)



Plan de situation de la Samaritaine



L'architecte Franz Jourdain confère au métal « une place nouvelle »³⁸, en façade. Fait inédit, la structure métallique n'est plus seulement une ossature, mais jouit aussi d'un potentiel « décoratif » et d'une flexibilité qui la rendra incontournable d'une « architecture commerciale »³⁹. Dans les années 20, les façades art-déco jugées trop criardes seront habillées de pierre. 80% du bâtiment est classé en 1990. Mais l'édifice, obsolète, ferme ses portes en 2005 pour des raisons de sécurité.

Aujourd'hui, en reconstruction, le projet conçu par l'agence japonaise SANAA a connu de nombreux rebondissements. Initié en 2012, il prévoit une réaffectation d'une partie du site en bureaux et logements sociaux. Ce changement de destination a nécessité une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme⁴⁰.

Pierre Pinon, architecte & historien, note des façades « semblables » jusqu'à la rue du Louvre, puis souligne la liberté de construction, « sans aucune contrainte » à partir de cette rue où les immeubles sont de qualité mais « n'ont rien d'exceptionnel »⁴¹. Cette observation justifie pour les architectes le remplacement de la façade rue de Rivoli. Au contraire, les parties classées, donnant vers le pont neuf, sont restaurées, et la façade « Jourdain verrière », rue de la monnaie, retrouvera son « audace chromique originelle »⁴².

L'argumentaire des associations de protection du patrimoine s'appuie sur le principe que les « constructions nouvelles doivent s'intégrer au tissu existant », énoncé dans le PLU parisien :

UG.11.1.3 - Constructions nouvelles :

Les constructions nouvelles doivent s'intégrer au tissu existant, en prenant en compte les particularités morphologiques et typologiques des quartiers

38. TEXIER Simon. *Paris, grammaire de l'architecture XXe - XXIe siècles*. Parigramme, 2010, 293p. p.42

39. Op. Cit.

40. <http://projet.samaritaine.com/histoire/une-metamorphose-continue/>

41. Vidéo : La Samaritaine dans la Rue de Rivoli. Site de la Samaritaine.

42. http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/01/17/apres-quelques-vagues-la-nouvelle-samaritaine-sortira-de-terre-en-2014_1630531_3224.html

(rythmes verticaux, largeurs des parcelles en façade sur voies, reliefs...) ainsi que celles des façades existantes (rythmes, échelles, ornements, matériaux, couleurs...) et des couvertures (toitures, terrasses, retraits...).

L'objectif recherché ci-dessus ne doit pas pour autant aboutir à un mimétisme architectural pouvant être qualifié esthétiquement de pastiche. Ainsi l'architecture contemporaine peut prendre place dans l'histoire de l'architecture parisienne.

Les bâtiments sur rue se présentent en général sous la forme de différents registres (soubassement, façade, couronnement), qui participent à leur composition architecturale, en particulier en bordure des voies et des espaces publics. Les traitements architecturaux contemporains peuvent ne pas traduire le marquage de ces registres, qui peuvent toutefois être imposés dans certaines configurations.

Cette règle laisse une bonne part d'interprétation et appelle un jugement subjectif. En effet, le tissu urbain parisien présente, on les a défini, une valeur d'art et d'histoire caractéristique des monuments historiques. Or, si la valeur historique de la ville peut être objectivement déclarée, les qualités de l'intégration au tissu urbain sont affaire de valeur artistique. Le « rythme », « l'échelle », ou la place de l'ornementation, sont autant de critères sujet à controverse qui, selon le référentiel culturel ou temporel, peuvent être interprétés totalement différemment. Néanmoins, le PLU tempère : « L'objectif recherché ci-dessus ne doit pas pour autant aboutir à un mimétisme architectural. » (UG.11.1.3)⁴². Les termes restent volontairement général, et laisse une marge d'interprétation, nécessaire à la création architecturale. D'ailleurs, témoignant de cette latitude, la SPPEF⁴³ traduit ce règlement par le besoin d'une « intégration des nouveaux bâtiments aux anciens fondamentale ».

La réglementation semble volontairement laisser un vide autour

42. Article UG.11.1.3 - Constructions nouvelles. Règlement du PLU. Zone UG. Tome 1. P.60

43. SPPEF : Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France

de cette notion d'intégration. La mairie se prononce lors du dépôt du permis de construire, avec, lorsqu'il est nécessaire, l'avis d'un architecte des bâtiments de France (pour les secteurs sauvegardés). Cependant, dans des cas plus particuliers, cette marge laisse la possibilité aux associations de riverains d'exercer un contre pouvoir. Ce fut le cas dans l'affaire qui nous intéresse.

La procédure a consisté à saisir le tribunal administratif pour invalider le permis de construire jugé illicite. La cour administrative de Paris a annulé le permis, se basant sur l'article UG.11 cité plus haut. Après cette décision, la société Grands Magasins de la Samaritaine s'est pourvue en cassation, laissant le fin mot au conseil d'état. Se basant sur le même article, la décision est pourtant inverse, invoquant « une interprétation plus ouverte ». Ce yo-yo judiciaire, souligne le caractère profondément subjectif et libre d'interprétation du texte du plan local d'urbanisme. Deux institutions judiciaires ont rendus un jugement opposés, se basant sur le même paragraphe, qui ne dépasse pas cinq lignes.

Si cette liberté d'interprétation est la marge dans laquelle les architectes peuvent tenter l'innovation, elle peut aussi être l'ombre de la muséification de la ville. La différence est dans l'œil du lecteur. Or ce lecteur peut être aussi décideur. Dans ce cas, le PLU se transforme en outil de décision politique. Car la fabrique de la ville est aussi un acte politique, caractéristique d'une volonté d'action. Le projet de la Samaritaine, doit s'en douter beaucoup à la mairie de Paris et sa maire, Anne Hidalgo, qui ont soutenu l'action judiciaire du grand magasin.

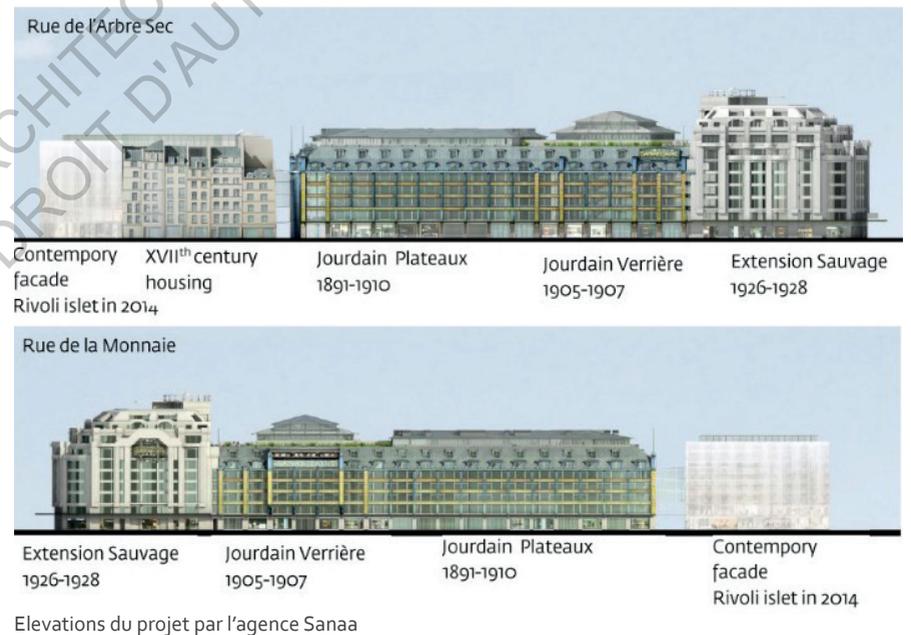
Au final, il s'agit la d'un projet exceptionnel, mettant en jeu des acteurs influents (LVMH en tant que maître d'ouvrage, et SANAA pour la conception), sur un site rare. La levée de boucliers est compréhensible, mais elle est surtout révélatrice de jeux de relations plus complexes. Monument du patrimoine historique parisien, la Samaritaine est un symbole pour la ville mais aussi une image de marque qu'il convient d'entretenir pour son



La rue de Rivoli avant et après réalisation du projet. Infographie : agence Sanaa.

propriétaire. De ce point de vue, l'idée de rajouter une nouvelle couche historique prend un autre sens, celui de rajouter une empreinte qui marquera les esprits. Les dimensions économique et monumentale se trouve réunies dans un projet qui certes participe à la contemporanéité urbaine mais dans un but certainement pas altruiste ou désintéressé mais opportuniste. Néanmoins, ces logiques de construction de la ville sont aujourd'hui une réalité qui ne peut être niée. Déjà à l'époque, le plan de réaménagement d'Hausmann répondait à une forme de spéculation foncière, et la tour Eiffel était un moyen de mettre en avant la ville de Paris sur la scène internationale. On peut donc s'estimer heureux que Bernard Arnault soit plus sensible à l'esthétique japonaise de l'effacement qu'à celle monumentale d'Eiffel.

Quant à la postérité de cette façade, il faudra malheureusement pour ses détracteurs, qu'elle se soumette à l'épreuve du temps. Concernant les goûts, il reste bel et bien le seul et dernier juge.



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

3

DES SOLUTIONS ALTERNATIVES
POSSIBLES

Critiques

Les architectes montent au créneau

OMA et son exposition manifeste: cronocaos

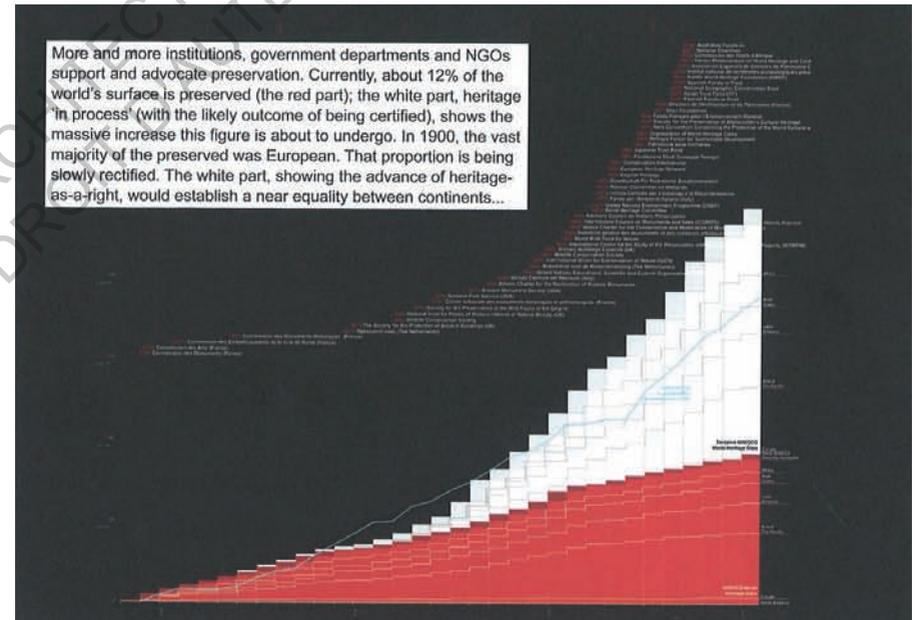
Rem Koolhaas présente son exposition CRONOCAOS à la biennale de Venise en 2010. Avec une pointe d'ironie, mais surtout un esprit critique acerbe, l'agence OMA présente sa vision du patrimoine, tout en refusant d'employer ce terme, jugé peu pertinent. L'architecte lui préfère celui de «préservation» plus actif.

Partant du constat qu'une partie de plus en plus importante de la planète est soumise à un régime de protection et donc presque intouchable, il convient d'après lui d'essayer de questionner cette idée dépassée du patrimoine. C'est donc une vision réactualisée mais surtout personnelle de ce rapport au temps qui est présentée. Les doctrines de protection du patrimoine sont réinterprétées, les codes transformés. Les chiffres et graphiques de l'Unesco sont repris pour illustrer ce constat d'une course à la patrimonialisation.

La partie la plus intéressante est ce point de vue d'architecte, dont le travail est directement touché par ce protectionnisme. Comme un réflexe défensif, l'exposition/manifeste, propose une série de constatations.

« Les critères de sélections sont par définition vagues et élastiques, parce qu'ils se doivent d'englober autant de typologies que le monde peut en contenir »⁴⁴

44. http://www.lemonde.fr/culture/article/2010/09/04/rem-koolhaas-il-faut-cesser-d-empaumer-les-villes_1406724_3246.html



Panneau de l'exposition Cronocaos présentant cette augmentation du patrimoine classé. (En rouge le patrimoine inscrit, et en blanc celui en instance de classement).

Certains points rappellent les critiques formulées précédemment sur cette évolution trop évasive des textes de réglementations. Néanmoins, Rem Koolhaas rajoute un point intéressant. Il note l'absence de la question du temps et de sa gestion dans les règlements. Son second point questionne: « comment ses effets pourraient être gérés, et comment ce qui est classé pourrait rester vivant et, ainsi, évoluer ». Ce constat rejoint l'idée de Viollet-le-duc de faire perdurer un édifice en lui trouvant un emploi. Théoriquement il s'agit d'entretenir sa valeur d'usage, sa dimension pratique qui consiste à garder le bâtiment utile.

Cette analyse est pourtant réductrice. Riegl dans sa définition oppose vivement cette valeur d'usage à celle d'ancienneté. Cette dernière s'appuie avant tout sur l'aspect ancien du bâtiment et rejette toute forme de rénovation. On pense aux ruines qui, outre leur aspect esthétique, ne présentent aucune dimension utilitaire. Le point de vue de Koolhaas est donc très critique, mais les arguments et constats ne s'appuient que sur des fragments des théories citées.

L'architecte se pose surtout comme fin communicant et à travers ces constats alarmistes tente de défendre sa position. Les solutions sous-entendues paraissent irréalisables, mais font néanmoins parler. En effet, une de ses prises de positions extrêmes insiste sur la nécessité de créer une théorie opposée à la préservation : « not what to keep, but what to give up ». Ce qu'il faut jeter. Une sorte de bilan carbone appliqué à l'architecture, avec pour chaque espace préservé son équivalent à développer.

Ici réside la différence entre la réflexion de théoriciens comme Françoise Choay et les solutions volontairement provocatrices de l'auteur de l'exposition. Rem Koolhaas apparaît d'abord comme un nouveau défenseur de l'idée de préservation, faisant presque oublier qu'il est le penseur du « fuck context ». Néanmoins, sa réflexion dérive vite vers l'idée d'un patrimoine contemporain et transpose les problèmes énoncés à l'architecture récente. Il fustige contre l'augmentation exponentielle de la superficie de zones sauvegardées mais lutte paradoxalement pour

The march of preservation necessitates the development of a theory of its opposite: not what to keep, but what to give up, what to erase and abandon. A system of phased demolition, for instance, would drop the unconvincing pretence of permanence for contemporary architecture, built under different economic and material assumptions. It would reveal tabula rasa beneath the thinning crust of our civilization – ready for liberation just as we (in the West) had given up on the idea.

- Selection criteria are by definition vague and elastic, because they have to embrace as many conditions as the world contains.

- Time cannot be stopped in its tracks, but there is no consideration in the arsenal of preservation of how its effects should be managed, how the 'preserved' could stay alive, and yet evolve.

- There is little awareness in preservation of how different cultures have interpreted permanence, or of the variations in material, climate and environment, which in themselves require radically different modes of preservation.

- With its own undeclared ideology, preservation prefers certain authenticities. Others – typically, politically difficult ones – it suppresses, even if they are crucial to understanding history.

- Through preservation's ever-increasing ambitions, the time lag between new construction and the imperative to preserve has collapsed from two thousand years to almost nothing. From retrospective, preservation will soon become prospective, forced to take decisions for which it is entirely unprepared.

- From a largely cultural concern, preservation has become a political issue, and heritage a right – and like all rights, susceptible to political correctness. Bestowing an aura of authenticity and loving care, preservation can trigger massive surges in development. In many cases, the past becomes the only plan for the future...

- Preservation's continuing emphasis on the exceptional – that which deserves preservation – creates its own distortion. The exceptional becomes the norm. There are no ideas for preserving the mediocre, the generic.

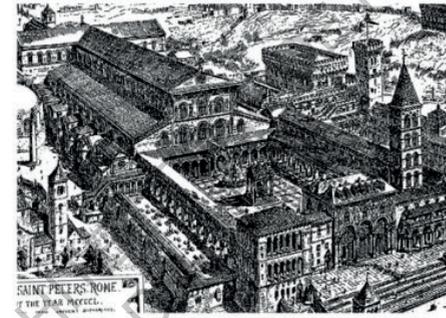
Les sept points ciblés comme problématiques dans l'exposition d'OMA

considérer la protection du « générique ». Au final, il propose un retour en arrière historique sous la forme d'une tabula rasa institutionnalisée.

STAR architecture

Cette cristallisation du malaise entre les architectes et les secteurs protégés se concrétise aussi dans le travail de l'agence STAR strategies+architecture. Cependant, en plus de la dimension critique, ces derniers ont une approche du problème plus positive et constructive. Analysant l'impact des critères et réglementations de l'Unesco, ils s'amuse à imaginer un monde où l'organisme de protection serait né il y a plusieurs siècles, voire millénaires ! Les zones sauvegardées nous sont alors présentées comme elles nous seraient vraisemblablement parvenues. La plupart sont alors dépouillées de leurs monuments emblématiques. Selon la date de naissance de l'Unesco, Saint Pierre de Rome serait soit une version antérieure de la basilique soit un cirque romain. La place de Florence serait peut-être vide de la cathédrale du Duomo. Ils se perdent même à imaginer la silhouette urbaine de Paris sans sa tour Eiffel.

Critiques virulents, les architectes (OMA, Star...) ne sont pas en reste lorsqu'il s'agit de proposer des solutions, bien souvent dans leur sens. Création de zone de non protection, critique de la sur-préservation de certaines zones, on assiste parfois à une négation de cet héritage du passé et du caractère lent et réfléchi de la construction de la ville traditionnelle. Paradoxalement, leurs solutions vont parfois dans le même sens que les mécaniques critiquées, à la différence qu'elle favorisent la création contemporaine. En effet, créer des zones de perpétuelle création reviendrait à mettre sur un piédestal une nouvelle monumentalité, plus contemporaine certes, mais instantanée et sûrement décontextualisée.

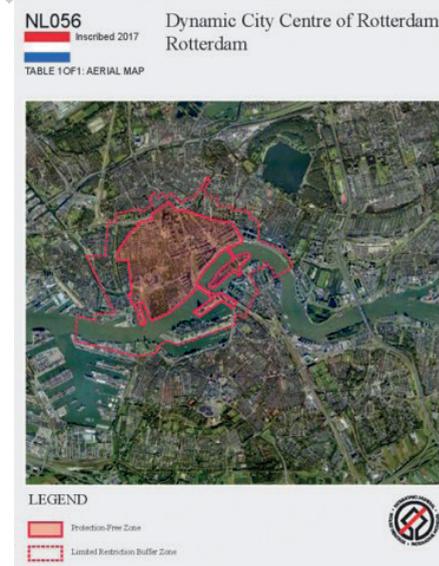


Basilica di San Pietro if UNESCO had existed in 1450, drawing by H.W. Brewer



Basilica di San Pietro, Rome

Saint Pierre de Rome est bâti sur les vestiges d'un cirque romain; sous Constantin au IV^e siècle. Elle est finalement détruite au XVI^e siècle pour construire la basilique connue aujourd'hui. (STAR architecture)



Proposition de zones dynamiques, où la préservation serait proscrite (STAR architecture)

Ouvertures temporelles

Requestionnement de notre rapport au temps

Le manifeste territorialiste

Comme en réponse aux chartes imprécises et trop globales du siècle dernier, des urbanistes, architectes, et autres chercheurs se sont réunis autour de la personnalité d'Alberto Magnaghi. Universitaire militant, il est l'auteur du *Projet local*, un essai sur le développement local comme alternative à un processus de déterritorialisation. Ces militants, qui se définissent comme « topophiles », sont réunis au sein de ce qu'il a appelé « la société des territorialistes »⁴⁵. Leur point commun est la vision du « territoire comme bien commun », qui s'enrichit de disciplines variées représentées parmi ces topophiles (géographes, anthropologues, sociologues, historiens, économistes, biologistes, agronomes, archéologues...).

Leur réflexion part de plusieurs constats:

- La globalisation tend à mettre de côté les « objectifs de bien-être social », au profit d'une politique de la croissance irréflectée.
- L'incapacité de cette économie politique à « intégrer organiquement les problématiques territoriales », due à des divergences entre les méthodes d'analyse et les besoins réels humains.
- Des critères d'analyse de la richesse inadaptés (comme le PIB), qui ne rendent pas compte du fossé grandissant entre catégories sociales.

45. Ébauche de manifeste pour la société des territorialistes, janvier 2011

- « un éloignement croissant » des centres de décision des réalités matérielles. Les constituants basiques de la vie (eau, alimentation, énergie...) sont devenus des marchandises.

- La dé-contextualisation des lieux et des paysages dont la construction est aujourd'hui régit par une logique économique uniformisante.

Ces constats aboutissent à une mise en garde. Ces logiques matérialistes ne construisent pas des « projets de territoire qui seraient une édification de lieux », mais « des projets sur le territoire qui sont des constructions d'espaces bâtis, destructeurs de lieux ». La charte des territorialistes isole ensuite un certain nombre de principes remettant l'homme au centre des réflexions. Ce recentrement se construit sur une approche plus humble et respectueuse du territoire et des lieux.

Une série de principes se dessinent alors. Certains touchent directement notre sujet. Le territoire est d'abord considéré comme « le résultat de processus co-évolutifs de longue durée entre établissement humain et environnement ». Ces processus peuvent être positifs ou réducteurs. Le patrimoine entre largement dans une construction positive, au sens qu'il illustre les savoir-faire locaux, un style de vie et une identité ancrée. Dans une démarche de recherche et d'action territoriale, ce patrimoine est un témoin, véhiculant des valeurs qu'il s'agit de réinterpréter. Car leur réflexion est résolument tournée vers un développement viable et responsable, qui s'oppose à une muséification de la ville. L'identité locale n'est plus une excuse pour le repli sur soi. Au contraire, cette identité ne peut exister sans un sentiment d'appartenance à l'universel. La force de cette identité réside dans « une réalité dynamique, établie sur le long terme et projetée dans le futur » qui utilise cette identité comme « une potentialité, une chance, un projet. ». Cette mise en avant des particularités locales ne prend alors son sens que dans un réseau, une communication créant frictions et échanges.

Si cette proposition peut paraître avant tout politique, elle a au moins le mérite d'oser placer l'humain au centre de sa charte. Alors que les conventions et règlements officiels n'explicitent jamais clairement l'idée et la signification des multiples cultures, cette charte la place au contraire en premier plan dans son raisonnement. De véritables définitions sont proposées et les principes expriment clairement les connexions à mettre en place pour que le patrimoine devienne une valeur ajoutée et non pas un synonyme de muséification.

Ainsi, au contraire des méthodes globalisées proposées par les architectes, la solution n'est pas exposée comme une recette miracle. Elle se dessine plutôt comme une façon de faire, un outil politique de dialogue avec les habitants contre la ville générique.

Le temps comme matériau

Une des problématiques intéressantes soulevées par les réflexions étudiées est le problème de notre rapport au temps. Ce dernier est vu comme un ennemi, contre lequel il convient de lutter, freiner sa course pour tendre vers l'immortalité. Cette vision linéaire du temps est réductrice, anxiogène, et il convient, de décomposer ce rapport pour le questionner. Par définition le temps est insaisissable, mais on peut chercher à repenser sa substance et tenter de le considérer comme un matériau du projet.

Aldo Rossi⁴⁶ souligne l'importance de la permanence des monuments dans le fait urbain. Celle-ci peut avoir différentes lectures, car tout ne perdure pas dans la ville. Néanmoins, les formes du passé se modifient pour s'intégrer, et cette modification est nécessaire pour une évolution saine du tissu urbain. Il peut en effet être décrit comme

un être organique, en perpétuelle évolution, qu'elle soit croissante ou non. Le monument dans cette évolution crée une nouvelle strate dans le paysage urbain, ce nouveau point doit être comme un centre d'attraction en quatre dimensions. Bien sûr son impact influencera la ville dans ses dimensions spatiales, mais aussi dans sa dernière dimension : temporelle. La constitution du tissu urbain doit prendre en compte cette épaisseur comme nécessaire à sa richesse. La destruction prônée par Rem Koolhaas ne construit pas la richesse, au contraire. Celle-ci est peut être instantanée, mais certainement pas durable. Cette durabilité s'acquiert grâce à cette stratification, qui prend en compte tout les faits urbains. Le monument, même s'il disparaît, laissera une empreinte symbolique dans l'espace et le temps. Il convient alors de construire avec cette trace.

Sébastien Marot⁴⁷, dans son livre *l'art de la mémoire* analyse un raisonnement pertinent de Freud, qui se perd à comparer la ville de Rome à un être psychique. La comparaison nourrit les deux objets mis en parallèles. La mémoire n'est ainsi plus linéaire mais continuellement reconstruite, réarrangée avec le temps. Quant à l'espace urbain, S. Marrot souligne que les différentes transformations de la ville n'empêchent pas forcément la lecture de son passé, de son histoire.

« On verrait plutôt en elle un processus de transformation qui, lui aussi, se développerait par réagencement, par stratification, par réemploi de fragments et, pour tout dire, par reconstruction. Mais d'autre part, et réciproquement, cette idée nous conduirait à souligner le fait que, dans l'espace urbain ou territorial, cet état de reconstruction ou de modification n'implique pas nécessairement l'oubli ou l'effacement des arrangements précédents, et même que, « dans certaines conditions favorables », un accès à ces états antérieurs et une forme de circulation dans l'épaisseur temporelle du tissu restent possibles. »

46. ROSSI Aldo, *L'architecture des villes*, Collection Archigraphy, 2001, 251p.

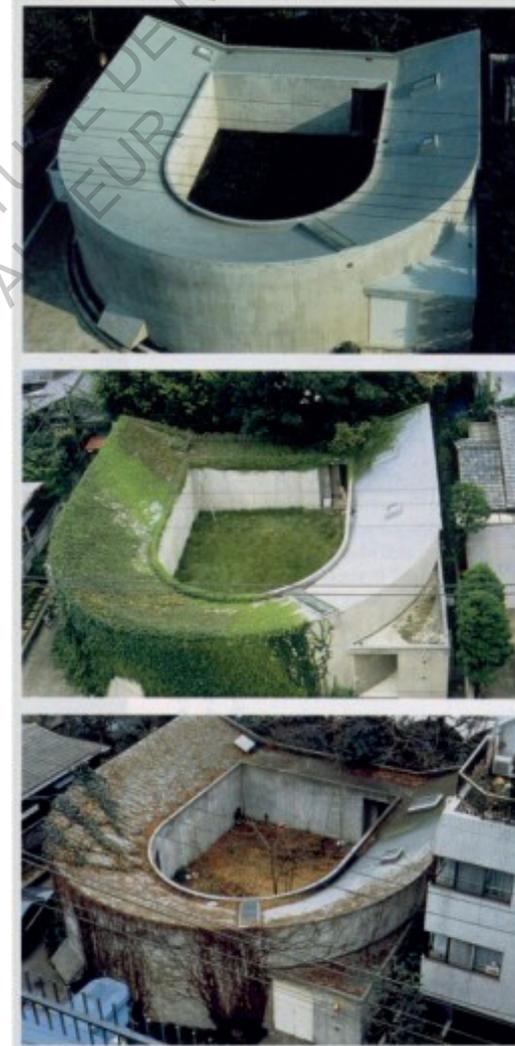
47. MAROT Sébastien, *L'art de la mémoire, le territoire et l'architecture*, Editions de la Villette, 2010, 142p. p.46

l'ancien, il existe, côte à côte, deux versions exactement similaires du même temple. Comme la formalisation, éphémère mais très éloquente, de ce temps qui passe.

Ces reconstructions très coûteuses sont aujourd'hui réservées aux temples les plus fréquentés. Les sanctuaires les plus anciens sont donc ceux présentant l'aspect le plus neuf.

Cette beauté de l'éphémère, et la nécessaire présence de la destruction est toujours présente dans la création japonaise. La U-house est en quelque sorte la réinterprétation contemporaine de ce rite. Réalisée par Toyo-Ito pour sa sœur après la perte de son mari. Cette maison a été conçue pour cet état de deuil, comme un espace transitoire jusqu'au moment où la famille se serait remise. Volontairement tournée vers l'intérieur, dans un béton laissé brut, le bâtiment fut laissé à la merci de la nature et recouverte de lierre. Au final, tous les membres de la famille ont quitté la maison, et vingt-et-un ans plus tard, elle fut détruite. L'architecte était présent.

Projet manifeste, il illustre comment l'architecture peut s'adapter au temps pour répondre aux besoins de l'homme. Au final, c'est cette destruction qui a fait passer cette réalisation à la postérité, et lui a donné tout son sens.



Evolution de la U-house

Le Lieu Unique

Un exemple de réemploi symbolique

1996, LU fête ses 150 ans. C'est un quadruple événement pour ce symbole nantais. D'abord, il s'agit d'un double anniversaire, celui de sa création, et celui moins festif de la cessation de ses activités en 1974. Néanmoins, comme pour faire oublier ce rappel malheureux, la ville annonce que Patrick Bouchain serait en charge du projet de requalification de la friche. La fête est au rendez-vous, avec l'organisation du Festival Trafic. La transformation de l'usine est en marche. Les Nantais sont préparés à cette requalification du lieu, puisque depuis 1994, Jean Blaise et son Centre de recherche pour le développement culturel (CRDC) sont installés dans la friche. Cette approche totale démocratise non seulement l'accès à la culture dans le centre, mais transforme un lieu de mémoire en un symbole pour la ville.

L'aura entourant ce lieu est en effet en pleine mutation. Chargé d'histoire, il a accueilli jusqu'à 2000 employés. Cependant depuis son installation dans la dernière partie encore sur pied, une idée a germé dans l'esprit de Jean Blaise. Cette idée est celle d'un lieu «suffisamment fort, excitant, extraordinaire, incontournable [...], où l'on ira sans savoir ce qu'on y programme».⁵⁰ Cette transformation est déjà en marche : c'est au Lieu Unique que s'est tenue la quatrième édition du Festival de ALLumés, en 1994. En 1996, le Festival Trafic s'y est déroulé. Cette culture du nomade et de l'éphémère va entrer en résonance avec l'architecte choisi pour le projet : Patrick Bouchain. Sa démarche, jugée hors-normes par la commission technique, retourne le programme et propose une vision



Plan de situation du Lieu Unique



50. revue de presse, dossier 1996

51. <http://www.lielieuunique.com/site/presentation/historique/>

partagée du chantier, caractéristique du travail de Bouchain. Son « coup de théâtre [...] consiste à répondre directement aux besoins de l'utilisateur de l'équipement, c'est à dire Jean Blaise et son équipe. »⁵², les espaces sont modulables et le lieu est vu comme un outil, un endroit d'expérimentation permanente. Symbole final, Jean Blaise pose le dernier panneau de la façade rue de la Biscuiterie le 31 décembre 1999, marquant l'entrée dans le nouveau millénaire, comme pour rendre ce lieu unique éternel.

Renouveau de la valeur d'usage

Christophe Catsaros, journaliste et commissaire d'expositions, liste trois critères facteurs de l'insertion réussie du nouveau dans l'ancien: « une prédisposition de l'ancien à muter facilement », « un opérateur capable d'effectuer la transition » et « un usager disposé à trouver sa place dans un site utilisé »⁵³. L'originalité de la proposition visait en partie à allouer le minimum au travail de rénovation. Procéder à une simple mise aux normes de l'édifice lui a permis de garder son mode de fonctionnement informel, ce lieu « ouvert en permanence » cher à Jean Blaise. De plus, ce minimalisme rend le tout authentique, dans le sens cher à Ruskin. L'édifice dans son ensemble ne subit aucun changement stylistique, au contraire la tour est mise en avant, contrastant avec l'identité industrielle générale. Mais c'est surtout dans les détails et la réalisation que réside l'originalité de la démarche. Le travail des entrepreneurs est mis en avant et les solutions discutées au fur et à mesure de la progression. Bouchain cherche à tirer profit de « l'indétermination inhérente à tout chantier », « les corrections deviennent des perfectionnements au lieu de rester, comme dans la plupart des cas, les traces flagrantes d'un échec »⁵⁴. Cette mise en œuvre expérimentale est concrètement visible dans les espaces publics du LU, rien n'est caché, les linteaux en béton soulignent les entrées alors que les murs,

52. CATSAROS Christophe, *Le Lieu unique : le chantier, un acte culturel* / Nantes. Actes Sud, 2006, p.51

53. Op. Cit. p.54

54. Op. Cit. p.38



La percée des ouvertures. Quai Favre.³

dans une esthétique ruskinienne, paraissent marqués, décrépis, presque laissés à l'abandon. Comme inachevé, le Lieu Unique s'offre à la vue sans pudeur. Le projet l'a juste rendu praticable, aux normes, mettant à jour sa valeur d'usage (cf Riegl) sans corrompre son authenticité (cf Ruskin).

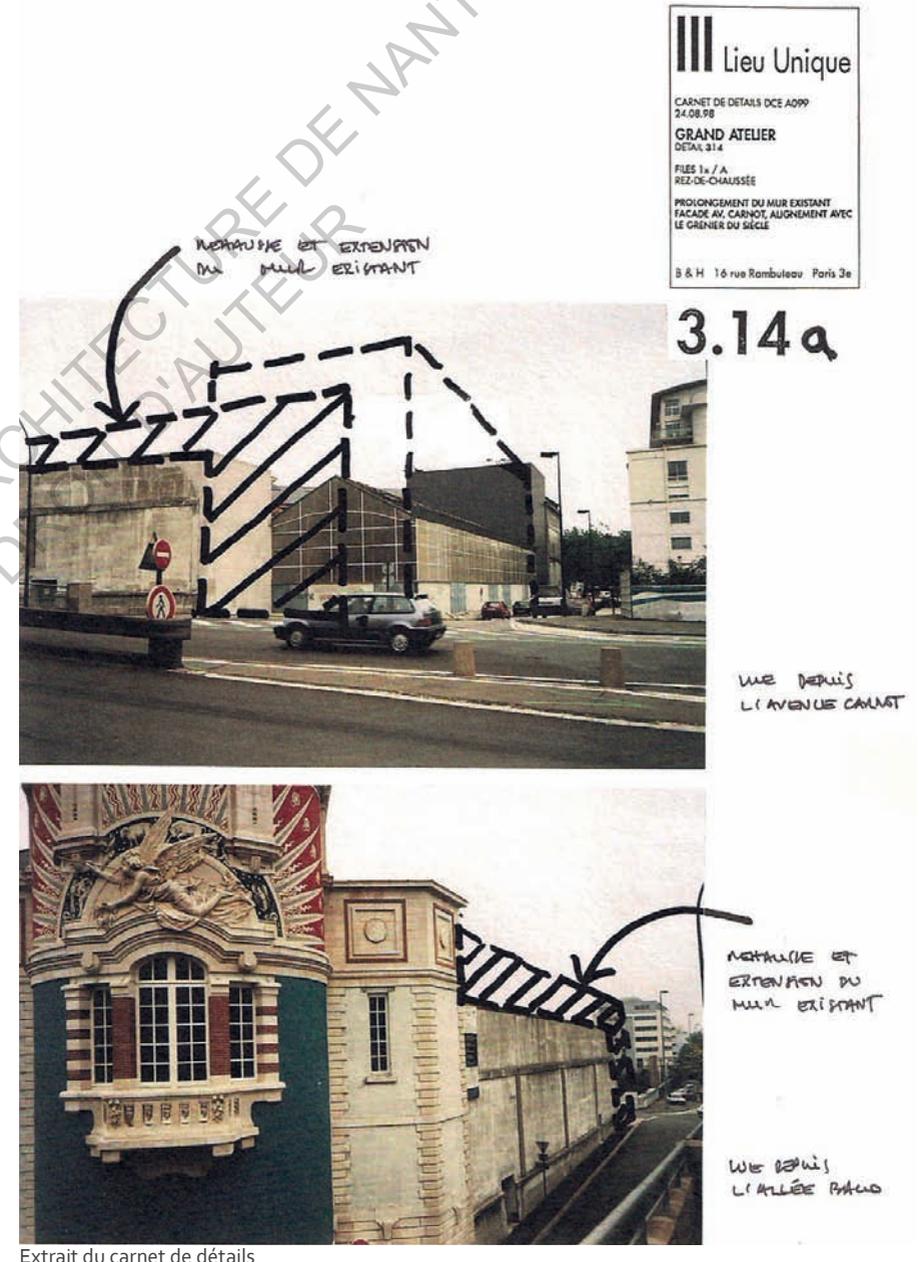
Finalement, les deux premières conditions se réalisent dans ce triptyque entre la troupe de Blaise, le travail de Bouchain, et surtout le potentiel du lieu. Grands espaces modulables, les salles des usines ont su accueillir les artistes, sans qui, la partie restante de l'usine serait peut être détruite aujourd'hui. La transition, quant à elle, s'est vue réalisée avec finesse et retrait.

Néanmoins, la dernière condition listée par C. Catsaros ne tient pas d'une volonté artistique, architecturale ou politique, mais collective. L'acceptation par l'usager fait appel dans ce cas à la construction progressive du symbole qu'est le LU aujourd'hui.

Lieu Unique ou la culture du symbole

L'aura développée autour du LU, est premièrement historique. Le petit beurre LU, biscuit emblématique français, résonne dans tous les esprits devant l'usine. L'édifice vieux de plus d'un siècle symbolise ce biscuit mais aussi l'industrie de la ville. Cette première valeur historique est indéniable, des milliers d'anciens travailleurs pourraient en témoigner. Cependant il convient de souligner sa place en premier plan dans la ville et le centre. Dieter Schnell, enseignant à l'université de Berne, dans son essai sur « les objets dans l'espace et le temps » souligne que « les bâtiments peuvent aisément devenir des supports mémoriels bénéficiant d'une large acceptation, puisqu'ils prennent un place importante dans l'espace public »⁵⁵. Or ici, non seulement l'ancienne usine est exceptionnellement située dans Nantes, mais en plus sa transformation en lieu d'expérimentations artistiques l'a hissée au rang de monument public.

55. Dieter Schnell « les objets dans l'espace et le temps », *Conserver ou démolire*. Collection Archigraphy, 2014. p.107



Extrait du carnet de détails

Je m'explique sur l'utilisation du dernier terme. L'usine LU n'a pas été conçue comme un monument, au contraire. Néanmoins, la sauvegarde de la tour à l'angle du bâtiment lui confère cette dimension de remémoration. A la fois, signal dans la ville, mais aussi dans le temps, ce point de repère nous rappelle la destination originelle du bâtiment sans pour autant le muséifier. Cette caractéristique le transforme en monument historique, au sens théorique du terme : un objet à la valeur artistique et historique remarquable.

Cependant cette symbolique théorique s'accompagne d'une série concrète de symboles, pour ainsi dire de clins d'œil, qui ont sûrement participé à la popularité du lieu. On l'a vu, son lancement effectué au moment précis du passage à l'an 2000, illustre parfaitement notre réflexion sur le temps. Mais cette dimension du temps est aussi construite et symbolisée au sein même du bâtiment, et ce, dans ces deux dimensions opposées : la mort et l'infini.

La mort, la destruction, sont présentes à travers la réutilisation de morceaux de chalutiers démobolisés. Ces bateaux, rendus inutiles par la réduction de la pêche, se trouvent à l'abandon, victimes d'une mort programmée. La réutilisation de matériaux issus de ces navires pour la réalisation de la passerelle, vient leur donner un nouvel usage, mettant au centre du lieu cette question des cycles de vie.

Concernant l'infini, il se matérialise à travers un autre symbole beaucoup plus manifeste. Le grenier du siècle a eu lieu en 1999, juste avant l'inauguration, les Nantais ont été invités à donner un objet représentatif du temps présent. Des milliers de personnes ont participé, et donné quelques 11 855 objets qui ne seront redécouverts que le 1 janvier 2100. La façade sud abrite les boîtes et les futs métalliques abritant ces artefacts du siècle passé, comme si le soutènement du bâtiment était assuré par les souvenirs et les gris-gris des riverains. « Nous autres humains, en tout cas, témoignons d'une vraie dilection pour nos souvenirs personnels, que ceux-ci concernent notre environnement immédiat ou le cercle de notre famille [...], ou encore qu'ils soient relatifs aux groupes ou communautés auxquelles nous appartenons »⁵⁶. Ainsi, symboliquement, beaucoup de riverains peuvent retrouver un bout d'eux-mêmes dans ce bâtiment. Comme si au final, le patrimoine le plus précieux était personnel mais surtout partagé.

56. CATSAROS Christophe, *Le Lieu unique : le chantier, un acte culturel* / Nantes. Actes Sud, 2006, p.60

Conclusion

Ainsi, cette notion du patrimoine relève en fait de réflexions complexes et regroupe de nombreux concepts parfois antinomiques. Cet amalgame est symptomatique d'une volonté de mondialisation de sa préservation. Cependant, cette globalisation est illusoire, Lévi-Strauss le prédit vingt ans avant la création du patrimoine mondial de l'humanité: « Il n'y a pas et il ne peut y avoir de culture mondiale »⁵⁷. D'ailleurs, Riegl avant lui, dans son analyse et sa différenciation sémantique tentait de mettre en garde contre cet amalgame dangereux. Il décrit l'architecture comme un « organisme naturel » dont on ne doit pas altérer le développement. Ainsi, il faut aujourd'hui remettre en question la vision protectionniste qui vise la création de zones et met nos centres-villes dans du formol.

Cette protection globalisée s'applique mal, voire, nie parfois les particularités locales. C'est le cas de pays asiatiques comme la Chine ou le Japon, dont la conception du temps et le rapport au patrimoine est différent. La vision chinoise adopte les chartes internationales dans une logique de développement touristique décalée de sa politique générale. Les sanctuaires japonais, quant à eux, ne remplissent tout simplement pas les critères de l'Unesco, même s'il sont millénaires.

En hissant le patrimoine historique au statut de monument, la politique actuelle développe un culte. Cette avènement d'une religion patrimoniale devient à la fois destructrice pour nos monuments historiques, pris d'assaut par les touristes et insérés dans des zones muséificatrices,

mais aussi pour l'architecture contemporaine qui se retrouve peu à peu expulsée des centres historiques. Des acteurs tentent alors de trouver des solutions différentes, comme l'intégration prônée par Giovannoni, la re-contextualisation des territorialistes ou encore les zones de création dynamique imaginées par STAR, où le classement serait impossible.

Au final, c'est avant tout la notion de respect qui réunit ces propositions. Faire table rase serait un malheureux retour en arrière. Il faut plutôt chercher à concevoir les couches historiques comme une épaisseur riche. Cette dimension historique, si elle est bien travaillée peut devenir un véritable matériau du projet, au sens qu'elle l'impacte formellement et symboliquement. Ce modèle pourrait être qualifié de figure temporelle, une figure urbaine dans laquelle le rapport au temps n'est plus anxiogène, mais une véritable richesse. On imagine un dialogue entre notre patrimoine qui ne serait peut être plus « protégé » mais valorisé, ré-actualisé grâce à l'architecture contemporaine. Ces exemples de réutilisations nous entourent déjà, à travers des bâtiments comme le lieu unique qui restent intégrés à la vie de la ville par une mise à jour de leur valeur d'usage. Cette réutilisation peut aussi être plus symbolique comme dans les tracés urbains qui s'appuient sur des plans antiques.

Une préservation réfléchie se dessine alors plus comme une méthode et une approche que comme des règles établies. Chaque édifice à une histoire particulière, inscrite dans une ville, répondant à une culture. Le travail du patrimoine est alors avant tout affaire d'écoute, celle des histoires locales, mais aussi de ses pierres.

57. Claude Lévi-Strauss, Race et histoire, Paris, Gauthier, 1952, p77

Bibliographie

Livres

- BOLLACK Françoise Astorg, *Old Buildings, New Forms: New directions in architectural transformations*, The Monacelli Press, 2013, 224p.
- CAIRNS Stephen, JACOBS Jane, *Buildings must die. A perverse view of architecture*, The MIT press, 2014, 298p.
- CATSAROS Christophe. *Le Lieu unique : le chantier, un acte culturel / Nantes*. Actes Sud, 2006, 95p.
- CHOAY Françoise, *Allégorie du patrimoine*, Seuil, 1999, 270p
- CHOAY Françoise, *Le patrimoine en question : anthologie pour un combat*, Seuil, 2009, 215p.
- CORBOZ André, *Le territoire comme palimpseste et autres essais*, Editions de l'imprimeur, 2001, 281p.
- DE LAGARDE Pierre, *La mémoire des pierres*, Editions Albin Michel, 1979, 332p.
- GERMANN GEORG, SCHNELL Dieter, *Conserver ou démolir ? Le patrimoine bâti à l'aune de l'éthique*. Collection Archigraphy, , 2014, 145p.
- GIEDION Sigfried, LEGER Fernand, SERT José Luis, *Nine Points on Monumentality*, 1943
- HEIDEGGER Martin, *Essais et conférences*, Collection Tel, 1958, 349p.
- JEUDY Henri-Pierre, *La Machinerie patrimoniale*, Circé poche, 2008, 123 p.
- MAROT Sébastien, *L'art de la mémoire, le territoire et l'architecture*, Editions de la Villette, 2010, 142p.

- RIEGL Aloïs, *Le Culte moderne des monuments*, Éditions du Seuil, 2003, 170p.
- SCOTT Fred, *On altering architecture*, Routledge, 2008, 222p.
- ROSSI Aldo, *L'architecture de la ville*, Collection Archigraphy, 2001, 251p.
- TEXIER Simon. *Paris, grammaire de l'architecture XXe - XXIe siècles*. Parigramme, 2010, 293p.

Articles

- RAMO Beatriz, «Extreme Demolition and Extreme Preservation», Interview with Ippolito Pestellini – Office for Metropolitan Architecture OMA, MONU #14 April 2011
- RAMO Beatriz, «In the name of the past : countering the preservation crusaders», MONU #14 April 2011
- OUBURG Jarrik, «Eternal Ise», MONU #14 April 2011
- REROLLE Raphaëlle, «Restaurer le patrimoine, jusqu'où?», Le Monde, 14 mars 2015

Chartes

- Charte d'Athènes (1931) , celle de Venise (1964), Amsterdam (1975) pour une conservation intégré.
- Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, Unesco, 1972
- Ébauche de manifeste pour la société des territorialistes (sous la direction de Alberto Magnaghi)

Sites internet

<http://www.franceculture.fr/emission-les-matins-les-grands-projets-architecturaux-font-ils-toujours-monter-les-francais-dans-les>

<http://www.franceinter.fr/emission-linvite-de-7h50-jean-nouvel-la-tour-triangle-est-un-immeuble-de-lumiere>

http://www.scienceshumaines.com/comment-se-fabrique-le-patrimoine_fr_12550.html

<http://www.lelieuunique.com/site/presentation/historique/>

<http://www.darchitectures.com/samaritaine-cest-reparti-a2520.html>

<http://www.sppef.fr/2013/09/21/la-samaritaine-du-discours-a-la-realite/>

<http://patrimoine-environnement.fr/le-conseil-detat-valide-le-projet-de-renovation-de-la-samaritaine/>

<http://projet.samaritaine.com/>

<http://www.conseil-etat.fr/Actualites/Communiqués/Permis-de-construire-la-Samaritaine>

http://www.lemonde.fr/architecture/article/2015/01/06/assez-de-frilosite-architecturale-a-paris_4549924_1809550.html#ORAHYSxU7TKY6EzA.99

<http://whc.unesco.org/en/news/465>

http://www.lemonde.fr/culture/article/2010/09/04/rem-koolhaas-il-faut-cesser-d-embrauer-les-villes_1406724_3246.html

Aujourd'hui, près de 12% de la planète est soumise à un régime de protection. Loin de ralentir, cette part tend à augmenter de manière exponentielle. Certains architectes comme Rem Koolhaas mettent en garde contre cette «obsession autour de l'idée de préservation».

Car, en effet, cette expansion paraît hors de contrôle, obéissant à des logiques économiques de développement. La quasi totalité des pays ont au moins un bien sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité gérée par l'Unesco.

Issu d'une réflexion longue et mouvementée, le terme de patrimoine n'est pourtant pas inné. Il découle de la notion de monuments historiques qui a émergé en Europe à partir de la Renaissance

Des historiens, sociologues, architectes luttent pour que ce concept soit recontextualisé, mais aussi contre la muséification qui se cache dans l'ombre d'une préservation irréfléchie.

A travers ce cheminement dans le temps et les idées, nous essaierons de réaliser comment transformer notre rapport aux monuments historiques en richesse pour le futur.





NANTES

Le dilemme

PATRIMONIAL

Comment l'accélération du mouvement de conservation patrimonial entre en concurrence avec l'innovation architecturale.



SZYMONIAK
Valentin
Encadrant :
M a e i l l e
T E S S I E R



SEPHORA

SEPHORA

SEPHORA

MAIRIE DE PARIS 11:22

PARIS CENTRE
UN PROJET AU COEUR
DE LA TRANSFORMATION
DU QUARTIER ENTRE
LE LOUVRE ET
L'HOTEL DE VILLE
LA NOUVELLE
SAMARITAINE
SUR: PARIS.FR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

CAROLL

Rue de l'Arbre Sec



Contemporary
facade

XVIIth century
housing

Jourdain Plateaux
1891-1910

Jourdain Verrière
1905-1907

Extension Sauvage
1926-1928

Rivoli islet in 2014

Rue de la Monnaie



Extension Sauvage
1926-1928

Jourdain Verrière
1905-1907

Jourdain Plateaux
1891-1910

Contemporary
facade
Rivoli islet in 2014

CARNET DE DETAILS DCE A099
24.08.98

GRAND ATELIER
DETAIL 314

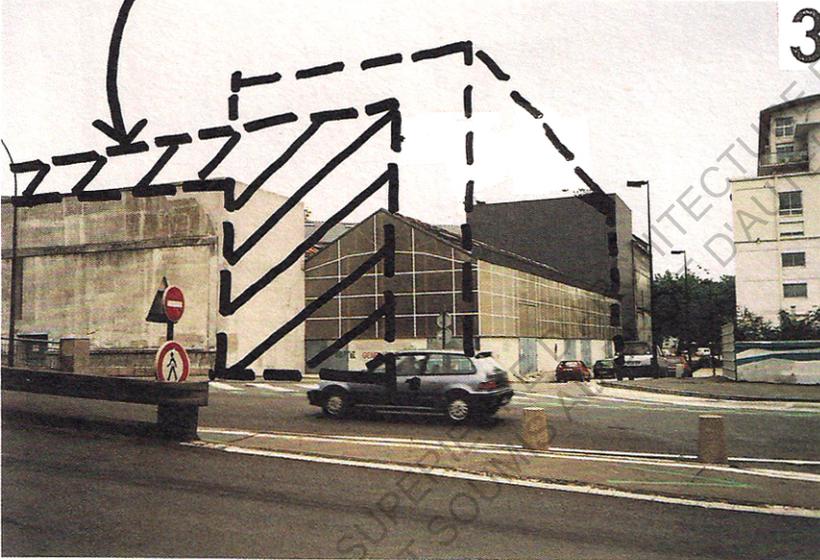
FILES 1x / A
REZ-DE-CHAUSSÉE

PROLONGEMENT DU MUR EXISTANT
FACADE AV. CARNOT, ALIGNEMENT AVEC
LE GRENIER DU SIÈCLE

B & H 16 rue Rambuteau Paris 3e

REHAUSSE ET EXTENSION
DU MUR EXISTANT

3.14a



Vue depuis
L'AVENUE CARNOT

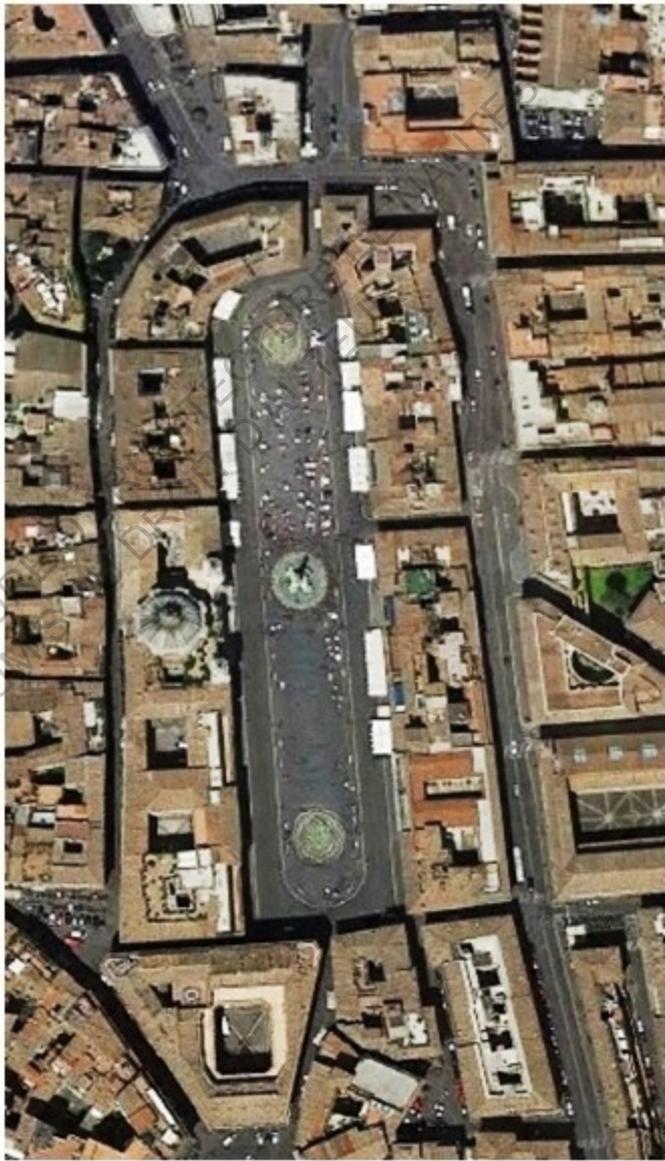
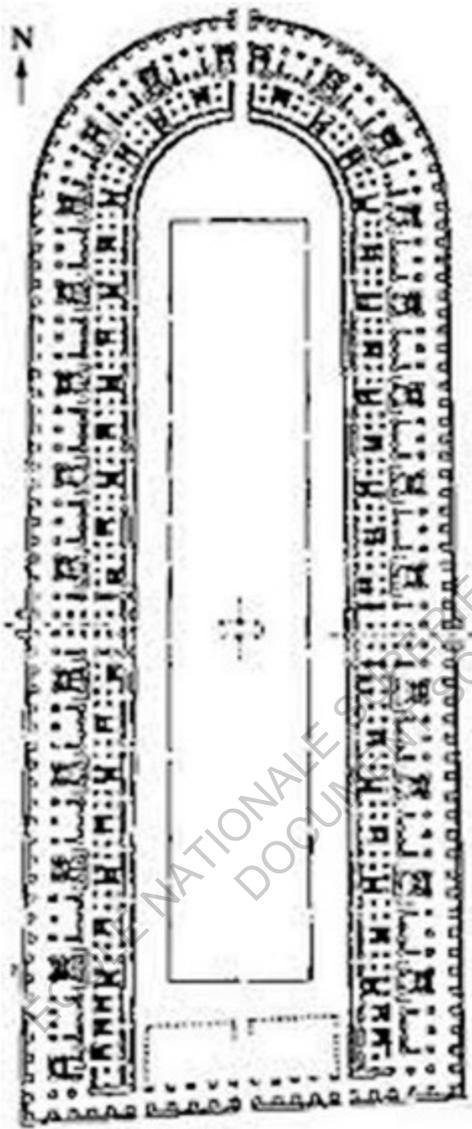


REHAUSSE ET
EXTENSION DU
MUR EXISTANT

Vue depuis
L'ALLÉE BAUD



ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT





Vüe intérieure du Temple, que l'on croit avoir été dédié à Junon. Ce tronc de colonne de Travertin avec sa base étoit peut être de celles, qui ornoient l'intérieur du Pronaos, ou de la Cella; et il semble plutôt appartenir à l'ordre Toscan, qu'au Dorique.

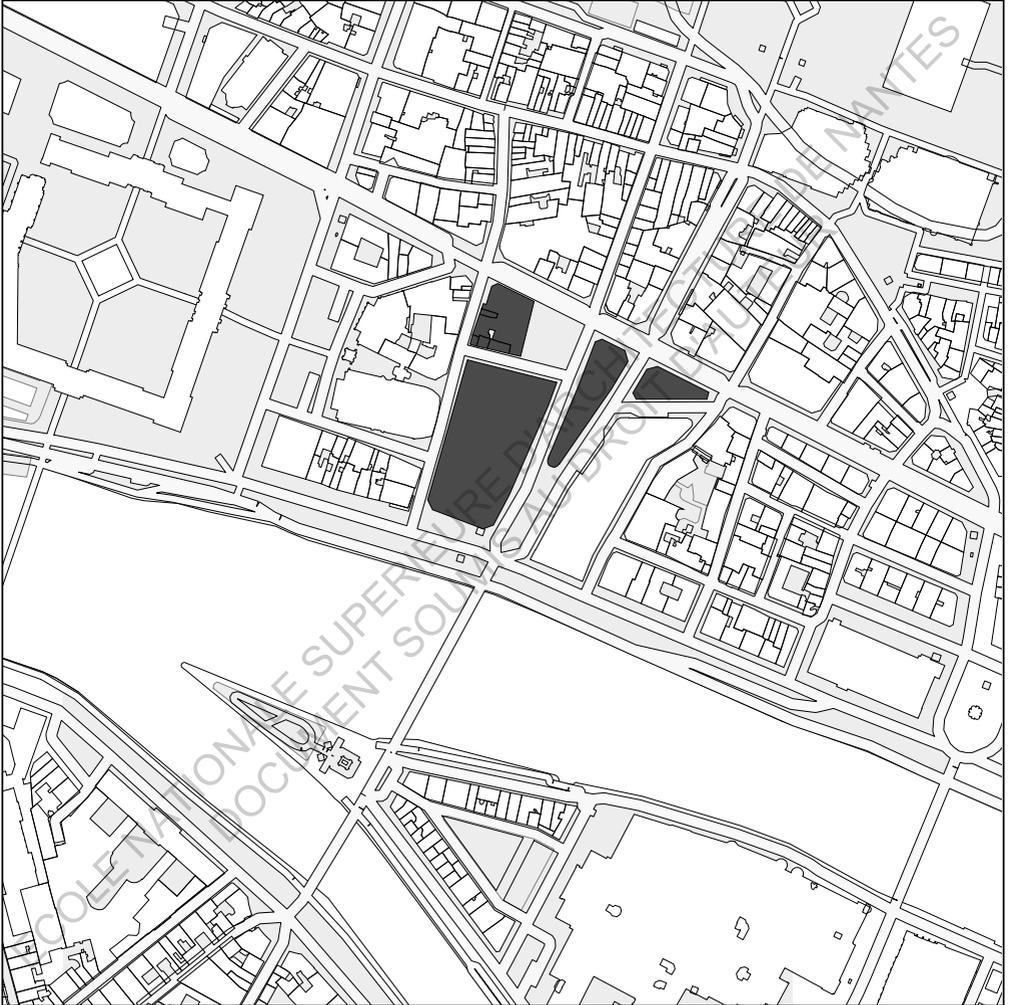
Francisus Brunius fecit





0 50 100 m





0 50 100 m

